

LIAISON FRANCO-AFICAINE

BIMESTRIEL ÉDITÉ PAR LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
FRANCO-AFRICAINES DE DÉVELOPPEMENT

Sommaire

DOSSIER

Le codéveloppement, une idée pour ici et là-bas

- 2 L'aide au développement:
différentes approches
- 3 L'évolution du concept de
codéveloppement en France
- 4 Regards croisés sur le
codéveloppement : interviews
- 5 Une arme dans la lutte contre
le racisme
- 6 La coopération décentralisée :
l'exemple de Paris et Bobigny
- 8 Le Mali, le premier champ
d'expérimentation du concept
- 9 Les OSIM, acteurs clés du
développement local
- 11 S'intégrer ici, travailler là-bas :
les chantiers de jeunes
- 13 Les prix de la coopération
internationale
- 14 Société : le mouvement ni
putes, ni soumises
- 15 Le coin des associations
- 18 Tribunes libres : Visions
d'Europe

Co-développement : de la maîtrise des flux migratoires à l'enrichissement mutuel

Introduit dans les années 80, le concept de codéveloppement renvoie à un mode de coopération Nord-Sud basé sur un développement partagé. Le rapport NAÏR (1997) l'envisage plutôt comme résultat d'une politique de gestion des flux migratoires. Créée à cet effet, la Mission interministérielle au codéveloppement et aux migrations internationales (MICOMI) a démarré la mise en œuvre de cette politique par la promotion de dispositifs d'aide au retour et notamment le contrat de réinsertion dans le pays d'origine (CRPO) relayés au Mali et au Sénégal par le Programme Développement Local et Migrations (PDLM) opérationnel depuis 1991. La MICOMI a pu négocier par la suite des conventions de codéveloppement avec le Sénégal et le Mali et un programme en direction du Maroc, des accords qui ont d'autres objectifs que la maîtrise des flux migratoires. Mais la politique de codéveloppement est restée fortement marquée par cette connotation qui l'a sérieusement handicapée en occultant son vrai support, l'apport de l'immigration à l'enrichissement des pays d'accueil et au développement des pays d'origine.

En effet, les migrations internationales sont de plus en plus reconnues en France et même dans certains pays européens comme un facteur contribuant à l'enrichissement mutuel à travers échanges culturels de savoirs et savoirs-faire, échanges économiques (transferts financiers, de technologies et de mode de consommation), connaissance et tolérance mutuelle et par conséquent rapprochement entre peuples. Bien antérieure aux politiques de codéveloppement, l'implication des personnes issues de l'immigration dans le développement des pays d'origine traduit une double citoyenneté : participation à l'enrichissement de la société d'accueil et flux d'apports techniques, économiques, financiers au développement de la société d'origine. De plus en plus reconnue par les partenaires publics et privés, cette double implication citoyenne, car relevant de l'intérêt général, concerne l'ensemble des zones d'émigration.

Clarifiée par la nomination de M. Christian Connan, ambassadeur en mission, chargé du codéveloppement et placé auprès du Ministère des Affaires, l'orientation politique visant à mieux valoriser ces apports était déjà contenue dans la lettre de mission du dernier délégué interministériel au codéveloppement et aux migrations internationales, P. Barret qui ne faisait plus référence à la maîtrise des flux migratoires. Elle se traduit par une politique de codéveloppement plus ouverte qui s'appuie sur la dynamique non gouvernementale et notamment celle des organisations de solidarité internationale issues des migrations (OSIM) qu'elle entend renforcer. La création du Forum des Organisations de solidarité internationale issues des Migrations (FORIM) relève d'une recherche de cohérence entre dynamiques de la société civile et dynamiques publiques. Le Programme d'Appui aux Organisations de solidarité internationale issues de l'immigration (PRA/OSIM) est un dispositif illustrant cette démarche dans les pays de la zone ZSP qui n'ont pas de convention de codéveloppement avec la France.

Quoique prometteuses, ces initiatives ne sont-elles pas déjà compromises par des contraintes budgétaires ?

Yéra DEMBELE



Septembre - Décembre 2003



DOSSIER

LE CODEVELOPPEMENT : UNE IDEE POUR SERVIR ICI ET LA-BAS

Essai de définition du concept

Co-développement : se développer ensemble. Le nouveau concept met l'accent sur l'intérêt commun aux sociétés du Nord et du Sud à collaborer pour s'enrichir mutuellement, et sur la nécessité de permettre l'épanouissement de toutes les populations du Sud, qu'elles soient immigrées dans des Etats plus riches ou restées dans leur pays d'origine. De concept basé sur des idées généreuses et humanistes, le codéveloppement doit maintenant devenir une réalité traduite dans des actions concrètes, qu'elles soient menées par les responsables politiques ou par la société civile.

Aide publique au développement : les différentes approches

Le principal volet de l'aide au développement consiste en un appui direct d'un pays à un autre; c'est l'aide bilatérale : envoi de coopérants, financement de projets, aide d'urgence... Cette politique permet aux populations locales de bien identifier le pays qui les a aidées, et cela améliore leur image de ce donateur. Pour cette raison notamment, elle représente la très large majorité de l'aide publique au développement : en 2002, selon le ministère des Affaires étrangères, la France, a consacré un total de 5,499 milliards d'euros à l'aide publique au développement, soit 0,36 % de son PIB⁽¹⁾. Plus de 60 % de cette manne ont été consacrés à l'aide bilatérale, concentrée sur la dite «zone de solidarité prioritaire» (cf carte).

L'aide au développement peut également être gérée par plusieurs pays, qui décident de grouper leurs efforts et de mener des actions coordonnées : c'est l'aide multilatérale. En 2002, 25 % de l'aide publique au développement de la France a été gérée via l'Union Européenne, et 13 % du total ont par ailleurs été versés à des organisations internationales, principalement le FMI et la Banque Mondiale. Au total, plus de 95 % de l'aide publique au développement de la France a donc été gérée au niveau de l'Etat, bilatéralement ou multilatéralement.

Al'opposé, dans l'esprit de la coopération décentralisée, dans lequel s'inscrit le codéveloppement, les Etats ne sont pas ces seuls et uniques acteurs du développement. La «société civile» doit également être prise en compte: les individus réunis en associations, les ONG, voire les entreprises ou les syndicats... peuvent agir efficacement en faveur du développement des pays pauvres. Cette troisième approche est donc étroitement liée à l'importance qu'ont prise les ONG sur la scène internationale depuis les années 1980. Ce sont elles qui, les premières, se sont approprié cette idée leur permettant de s'imposer comme des interlocuteurs incontournables au niveau international.

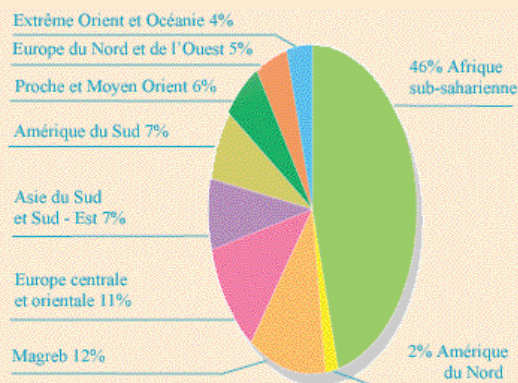
Aujourd'hui, ces trois approches du développement coexistent, l'une n'excluant pas l'autre. Les Etats en restent des acteurs indispensables, en signant des accords-cadres, participant au financement, instaurant les règles. Par exemple, l'Etat français intervient dans le domaine du codéveloppement par le biais d'accords bilatéraux passés avec quatre pays phares : le Mali, le Sénégal, les Comores et le Maroc (lire notre article page 9). La nouveauté du codéveloppement, c'est la prise en compte des demandes et des attentes des populations locales, au Nord et au Sud, et surtout la participation des migrants des pays concernés à la prise de décision et la

conduite d'actions. Par exemple, une association regroupant des ressortissants d'un village malien pourra bénéficier de fonds français mis en place dans le cadre de l'accord avec le Mali, afin de financer la construction d'une école sur place. Autres exemples, un individu recevra une aide de la France pour créer son entreprise à Bamako, ou bien un universitaire africain travaillant en France recevra une bourse pour aller donner quelques cours dans son pays d'origine.

Bien que cette politique de codéveloppement en soit encore à ses débuts, elle a sans doute aidé à porter un regard positif les migrants, acteurs-clé de cette politique. Ils participent activement au développement de leur pays d'origine, notamment en finançant des projets et en y apportant les savoir-faire acquis dans le Nord. De plus, en s'investissant dans ces actions en direction de leur pays d'origine, ils renouent avec des racines culturelles qu'ils pouvaient avoir perdues. Ils deviennent également des citoyens agissant au sein de leur pays d'accueil, la France, car la conduite d'un projet de développement implique de s'investir dans la société française, que ce soit pour rechercher des bailleurs de fonds ou pour faire connaître leur projet et leur pays à leurs nouveaux compatriotes. À l'heure d'aujourd'hui, un nouveau regard se pose sur ces acteurs et leur offre un meilleur équilibre entre intégration « ici » et développement « là-bas ».

Aurélié SIDOBRE et Solenn HONORINE

Répartition géographique de l'aide publique française



1 - Dès la fin des années 1960, l'ONU avait fixé pour objectif que les Etats consacrent 0,7 % de leur PIB au développement – un objectif qui n'a jamais été atteint.



Septembre - Décembre 2003



DOSSIER

L'ÉVOLUTION DU CONCEPT EN FRANCE

Le concept de codéveloppement en France a souffert d'une ambiguïté de départ, car cette politique était perçue comme liant étroitement développement et retour des migrants dans leurs pays d'origine. Cependant, ce concept présente l'avantage de prendre en compte l'action des associations issues de l'immigration dans la mise en œuvre des politiques de développement

Pour Gilles Cressan, chargé de gérer la cellule-relais du fonds de solidarité spécifique en France, « la pratique du co-développement existe depuis longtemps ». Le concept, apparu dès le début des années 1980 dans le contexte de l'essor des ONG et de la « société civile », attendra pourtant longtemps sa traduction politique en France.

En 1997, alors que le pays est secoué par le mouvement des « sans papiers » qui demandent leur régularisation à grand renfort médiatique, le Premier ministre Lionel Jospin commande un rapport à l'universitaire Sami Naïr. Ce document fera date ; pour la première fois, l'immigration y est considérée comme vecteur de développement.

Un concept ambigu ?

Cependant, la nouvelle politique de codéveloppement suscite l'interrogation, voire le scepticisme chez certains, qui y voient une tentative pour dissimuler un retour à une politique de migration zéro. Ils basent leurs critiques sur des extraits du rapport, comme celui-ci : « La France ne peut plus, dans le contexte actuel, accueillir massivement de nouveaux flux migratoires et elle doit agir sur les causes des migrations si elle veut éviter, par des

mesures administratives draconiennes, de ruiner les principes mêmes de l'Etat républicain de droit ».

De même, la Mission interministérielle codéveloppement et migrations (MICOMI), créée suite à ce rapport, liait la question du développement du Sud à la politique d'immigration. « Elle a été perçue comme un outil de gestion des flux migratoires ou, pire, comme l'alibi humanitaire d'une politique du retour qui ne voulait pas dire son nom », souligne l'universitaire Renaud Frossard.

Ainsi, la question du but du codéveloppement se pose : s'agirait-il d'une mesure plutôt destinée au développement des pays du Sud, ou bien une politique visant à la réduction de l'immigration ? Lors du séminaire européen « Codéveloppement et migrants » de juin 2002, Jean Pierre Chevènement, alors Ministre de l'Intérieur en fait la synthèse en trois principes. « Le codéveloppement, c'est le partenariat avec les pays sources de migration dans le but de favoriser le codéveloppement. C'est aussi l'intégration des étrangers en situation régulière dans les pays d'accueil. C'est, finalement, la gestion des flux migratoires et la lutte contre l'immigration clandestine ».

Au-delà de cette ambiguïté de départ, 1997 marque une période-clé dans l'émergence du concept de codéveloppement en France, puisque, pour la première fois, l'immigration est considérée comme un facteur de développement, que ce soit dans le pays d'accueil ou pour le pays d'origine. « Le codéveloppement devrait avoir pour fina-

lité, faire du migrant un acteur conscient du développement de son pays », affirme le rapport.

Le codéveloppement aujourd'hui

Le concept de codéveloppement a aujourd'hui toute sa place dans la politique française ; d'une part, au niveau de la gestion des flux migratoires, avec par exemple l'instauration des aides au retour d'immigrés pour se réinstaller dans leur pays d'origine, basées sur le volontariat des intéressés. D'autre part, la place des migrants dans les actions de développement est reconnue officiellement, notamment au niveau de l'action des organisations issues de l'immigration, les OSIM (voir définition pages 9 et 10).

La MICOMI fut dissoute après l'alternance politique qui vit la droite revenir aux affaires du pays. A sa place, un ambassadeur chargé du codéveloppement a été nommé par le ministre des Affaires étrangères. Depuis lors, la politique française de codéveloppement est expérimentée sur quatre pays phares : le Mali, le Sénégal, le Maroc et les Comores. Ce choix est déterminé par l'importance, le degré d'organisation et le dynamisme de la communauté de leurs ressortissants en France, mais également le souhait de leurs pays d'origine de les associer à leurs politiques de développement.

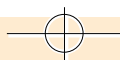
Des conventions spécifiques ont d'ors et déjà été signées avec le Sénégal et le Mali ; le terme de codéveloppement a été mentionné dans le cadre de la coopération avec le Maroc. Elles consistent notamment dans la conduite de projet sociaux en vue d'un développement local, d'appuis à la création économiques, ainsi que des programmes à destination des jeunes et des chercheurs. Le ministre a par ailleurs récemment annoncé le lancement prochain de deux nouveaux programmes destinés à canaliser l'épargne des migrants pour en maximiser l'impact sur le développement, et d'autre part à mobiliser l'élite des diasporas afin de faire profiter tout le monde de son expérience et de ses savoir-faire.

Aurélien SIDOBRE, Solenn HONORINE

La zone de Solidarité Prioritaire (ZSP)

Elle comporte 54 pays, principalement africains : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée-Bissao, Guinée-Equatoriale, Haïti, Kenya, Laos, Liban, Libéria, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, R.D. du Congo, République Dominicaine, Rwanda, Sao-Tomé et Principe, Sénégal, Sierra Léone, Soudan, Surinam, Tanzanie, Tchad, Territoires autonomes palestiniens, Togo, Tunisie, Vanuatu, Vietnam, Yemen, Zimbabwe.





Septembre - décembre 2003



DOSSIER

REGARDS CROISÉS SUR LE CODÉVELOPPEMENT

Renaud FROSSARD, enseignant et chercheur en sciences économiques à l'Université de Paris X Nanterre

Historiquement récente, la notion de codéveloppement me paraît très complexe et difficile à définir de manière rigoureuse. Elle me semble relever de l'idée en émergence voire de la « pré-notion » plutôt que d'un concept articulé sur une théorisation générale.

D'une certaine manière, elle réactualise les grands espoirs portés par les mouvements de décolonisation de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, quand ces dernières décennies montre que les politiques de la coopération et de l'action humanitaire sont largement devenues des relations d'assistance « à sens unique » trop souvent inégalitaires, humiliantes et corruptrices. Elle représente un enrichissement réel et un renouvellement potentiel des approches habituelles de la solidarité internationale dans un sens plus égalitaire et fraternel. Elle conduit à les refonder à partir des réalités locales et interrégionales, dans une logique de développement plus durable et démocratique, contrôlé par les acteurs concernés. Grâce à son flou et à sa nouveauté, elle a le pouvoir de polariser beaucoup de rêves et de projections qui la rendent dynamisante et productive, au moins de manière heuristique, pédagogique, psychologique, sociale ou culturelle sinon économique et politique.

Ma définition personnelle sera donc prudente et provisoire. Elle pose que la problématique générale du codéveloppement relève à la fois de contrats, de modes d'organisation et de stratégies de solidarités inter-territoriales. Elle comprend, d'une part, les questions de « développement » au sens d'un progrès de tout l'homme et de tous les hommes (F. Perroux) en y intégrant de manière durable le respect des équilibres écologiques et des dynamiques culturelles. D'autre part, elle inclut les questions de « coopération », au sens originel et démocratique du terme, entre acteurs locaux œuvrant en commun de manière équitable à des projets socioéconomiques multipolaires d'utilité collective sur deux ou plusieurs territoires.

Propos recueillis par Aurélie SIDOBRE

JEAN FREYSS, ex responsable à la Mission interministérielle au codéveloppement et aux migrations internationales (MICOMI)

LFA : Comment définir le codéveloppement ?

Il faut d'abord rappeler que ce terme a de nombreuses acceptions et a d'ailleurs évolué dans le temps. Dans le cadre du débat autour du nouvel ordre économique international, le codéveloppement avait un sens qui était celui de la coopération entre le Nord et le Sud mais au sens, assez concret, de « coproduction ». L'idée était que le Nord et le Sud trouvaient un intérêt commun à coopérer, dans certaines circonstances, pour leur développement économique. Dans la dernière période, le codéveloppement se centre sur une dimension, ignorée jusqu'alors : la ressource humaine. On est en présence d'une idée du codéveloppement articulée à l'idée de migration : dans les facteurs qui peuvent aider au développement du Sud, la ressource humaine, le « capital humain » comme disent certains, est un élément tout à fait considérable.

Le mouvement migratoire s'accompagne de l'acquisition de compétences qui, certes, contribuent au développement du Nord mais qui, sous certaines conditions, peuvent aussi contribuer au développement du Sud. L'idée était donc de relier le développement du Sud à la valorisation de la migration comme facteur positif. C'était une rupture avec un traitement de la migration issu des années 75 : la « migration zéro », qui au nom de cette fermeture frileuse des frontières, aboutissait à casser la mobilité des populations, donc à rendre difficile la migration. Paradoxalement, il devenait plus difficile de retourner au pays que d'aller dans celui où on désirait migrer, dans la mesure où la difficulté à venir en Europe ou aux Etats-Unis, incitait les gens à y rester. Donc le phénomène de noria qui alimentait cette utilité de la migration sur le pays d'origine était cassé.

Quelle intention se cache derrière le codéveloppement ? Un partage des fruits du développement ou une interactivité ?

Théoriquement, l'aide publique au développement est non pas un partage des fruits mais une générosité que la richesse du Nord se croit obligée de distribuer au Sud. Je le dis un peu ironiquement mais disons que cette dimension de partage de la richesse, au travers de l'aide publique au développement, est quand même assez minime. Il y a bien sûr un affichage affectif, idéologique, mais il ne se passe pas grand-chose en réalité de ce point de vue-là.

Plutôt que de faire preuve d'une sorte de générosité, on ferait mieux de regarder comment nos politiques ont un effet négatif sur ces pays. Au Mali, si on s'entête à privatiser le coton, je pense qu'on fera plus de dégâts dans les 10 ans qui viennent que toute l'aide publique que l'on peut apporter pendant ces mêmes 10 ans.

Le codéveloppement a moins la prétention d'afficher une générosité. Il s'efforce, je pense, de cerner au plus près les mécanismes réels de la relation Nord-Sud au moins dans

RÉDACTION

Directeur de publication : Yéra DEMBELE
Directeur de la rédaction : Mamadou Malick N'DIAYE

Secrétaire de rédaction : Solenn HONORINE
Rédaction : Yéra DEMBELE, Bassy DIARRA, Emilie JOULIA, Thomas OMORES, Géraldine POISSON, Loly SAMB, Aurélie SIDOBRE, Catherine TOPOU,
Maquette : Solenn HONORINE

ISSN 1289-5121-
Imprimerie : Imprimerie de Montligeon

Bulletin réalisé avec le concours du FASILD et du CCFD



Septembre - Décembre 2003

**DOSSIER**

un domaine, celui de l'immigration. Il n'avait pas prétention à révolutionner les rapports économiques mondiaux, transformer l'OMC, etc... Le codéveloppement est donc beaucoup plus une politique d'interaction qu'une politique de générosité.

S'il n'existe pas de politique européenne de codéveloppement, le concept est-il utilisé par les autres pays européens ?

Il faut se retirer de la tête que c'est la France qui a inventé un formidable concept. D'une certaine façon, l'Espagne avec le Maroc, l'Allemagne avec la Turquie, chacun a bricolé, en fonction de sa tradition, un certain type de relations avec les migrants présents chez eux et avec leurs pays d'origine. Il reste des divergences dans la gestion des flux migratoires proprement dits (quotas, politiques d'intégration plus ou moins poussées, apprentissage de la langue...).

Tous les pays ont une politique à la fois d'intégration et de relation avec les pays d'origine. Cela ouvre un échiquier assez large. Je pense qu'il y a suffisamment d'intersections communes pour qu'une version européenne naisse de tout cela, si possible en s'alignant sur les meilleures expériences pratiquées dans chaque pays.

De quelle façon la mobilisation des ressources humaines contribue-t-elle au codéveloppement ?

Pour une très large part, mobiliser des ressources humaines pour le développement, c'est aussi acquérir des modes de pensées, des modes de faire, qui s'apprennent dans la pratique.

De ce point de vue là, ceux qui peuvent apporter au développement de leur pays d'origine, ce ne sont pas uniquement les intellectuels qui ont un grand bagage universitaire mais aussi les travailleurs qualifiés, les contremaîtres... qui ont acquis ici des méthodes de travail, une certaine façon de penser l'organisation des choses, qui peuvent être extrêmement utiles au développement.

Le développement, c'est le changement. C'est le changement dans l'organisation sociale et pas seulement dans l'aspect plus technique, matériel de l'économie. De ce point de vue-là, on découvre maintenant que la migration peut être mobilisée au service du développement.

Un codéveloppement Sud-Sud est-il envisageable ?

Tout à fait, surtout si on ne voit pas le Sud comme un tout homogène. Par exemple, des acteurs associatifs de Montreuil, du Vietnam et du Mali ont porté un projet intéressant autour de la question du riz. On était là en présence d'un jeu de complémentarités très intéressant: le Nord était représenté par la ville de Montreuil, et le Sud par deux pays : à la fois par le Vietnam et le Mali.

Dans ce cas précis, l'on a pu constater que le rapport Sud-Sud était avantageux aussi bien pour le Vietnam que le Mali. Ceci est un facteur très encourageant, et je pense que le codéveloppement dans sa dimension globale doit s'appuyer sur une collaboration Sud-Sud importante car plus enrichissante pour tous.

La Mission Interministérielle Codéveloppement et Migrations (MICOMI)

Vous étiez à la MICOMI, aujourd'hui dissoute. Pour quelle raison avait-elle été créée ?

A l'origine, il y avait cette volonté de cesser de traiter le problème migratoire comme un problème de papiers d'un côté et de développement de l'autre mais, au contraire, de faire en sorte que les politiques touchant à l'immigration soient cohérentes entre elles : qu'il n'y ait pas les papiers pour les uns, le développement pour les autres, l'intégration en France pour les troisièmes. Cette démarche s'inscrivait dans une certaine conception de la réforme de l'Etat : éviter que le cloisonnement entre ministères aboutisse à des incohérences, sources de pertes d'efficacité et de lisibilité des politiques menées par l'État.

La MICOMI a été mise en œuvre afin de modifier, sur le long terme, les pratiques institutionnelles dans le domaine de la migration. Il fallait abandonner cette politique d'immigration zéro, faciliter la circulation des personnes, etc..., tout en contribuant au développement des pays d'origine. Ceux qui défendaient le codéveloppement savaient bien que ça ne se ferait pas dans 6 mois, 3 ans ou même dans 10 ans ; c'est un travail de longue haleine.

Quel était le cadre de travail de la MICOMI ?

D'une part, nous étions une mission interministérielle du gouvernement rattaché au Premier Ministre (ndlr : Lionel Jospin) et nos interlocuteurs étaient, au plan institutionnel, les gouvernements des pays partenaires, en l'occurrence le Mali, le Sénégal, le Maroc et les Comores. Ce premier niveau de travail s'est traduit par la signature de conventions de codéveloppement, en l'occurrence entre la France et le Mali, et entre la France et le Sénégal, et par la mise en place de moyens : instruments d'appuis à la création d'activité, à la formation, à la circulation des personnes, aux échanges culturels, etc. Le deuxième volet de cette action concernait cette fois la société civile. S'il fallait un cadre public à cette politique, les acteurs devaient être les principaux intéressés, c'est-à-dire les migrants, les associations issues de l'immigration qui les regroupent et les associations de solidarité internationale.

Quels ont été les effets de l'alternance politique sur le travail de la MICOMI ?

Lorsque le changement politique s'est produit en France, on a décidé de saisir l'opportunité pour supprimer un grand nombre de missions interministérielles. Ceci pose d'abord le problème de l'avenir d'un travail interministériel dont j'ai répété qu'il était assez important pour la cohérence de l'action publique, et ensuite celui du maintien des partenariats créés avec les associations, avec les migrants eux-mêmes, ici et avec leurs partenaires sur place. Je ne me risquerai pas à faire des pronostics, mais je ne suis pas sûr que la politique gouvernementale veuille changer profondément dans ce domaine. (Depuis, un ambassadeur chargé du codéveloppement a été nommé auprès du ministère des Affaires étrangères, ndlr).



Septembre - Décembre 2003



DOSSIER

UNE ARME CONTRE LE RACISME

Communication du 10 octobre 2002

Le professeur Renaud Frossard développe des systèmes d'appui aux projets de recherche, de formation, d'application et de codéveloppement avec des associations. Il s'était exprimé lors d'une réunion organisée par l'ENAR (Réseau européen contre le racisme).

Quel effet les actions de codéveloppement peuvent-elles avoir sur l'intégration des immigrés ?

La notion d'intégration des immigrés me paraît renvoyer à une idéologie discutable. Philosophiquement d'abord, je crois en la liberté pour chacun, individu ou groupe, de développer son propre style de vie. Je conteste la pression idéologique et la violence symbolique d'une « intégration sociale » qui voudrait auto-assujettir les dominés dans un modèle dominant où ils ne seront jamais pleinement reconnus, ne serait-ce qu'à cause de leurs différences d'origine, de culture ou de peau.

Je ne vois pas pourquoi quiconque devrait s'intégrer et ainsi perdre son identité ainsi que tout ce qui fait sa différence, sa richesse et sa force. L'affranchissement de l'idéologie d'une « intégration sociale » (comme de son avatar l'insertion) est nécessaire pour faciliter une meilleure « intégration personnelle ». C'est donc une condition pour faire de chacun, individu ou groupe, un citoyen responsable, un passeur entre les cultures, un acteur du développement, un inventeur de l'avenir...

De ce point de vue, la conception de l'accompagnement de projets de codéveloppement peut être utile à l'intégration des immigrés. En effet, au travers de l'action associative notamment, elle permet de discuter, d'imaginer, de réaliser et de valoriser des démarches collectives qui ont du sens « ici et là-bas » et qui, ainsi, aident chacun des acteurs concernés à se (re)trouver et à (re)construire son identité propre. J'y vois un modèle d'intégration beaucoup plus éducatif, solide et durable que d'essayer désespérément sur le pari de se « couler » dans un moule impossible à vivre.

Politiquement et pédagogiquement, il est bon que les immigrés, notamment les jeunes issus des migrations, puissent ainsi apprendre à affirmer et à valoriser leur différence, à redécouvrir leur culture en créant un rôle et un statut social nouveau.

On pourrait parler d'intégration par le codéveloppement, quand ce n'est plus l'étranger qui doit s'adapter à un modèle dominant mais quand c'est la société qui se transforme peu à peu, par l'accueil du projet de l'Autre, quand elle se métisse des apports « d'ici et de là-bas » et quand elle se re-co-naît (re-naît avec) à travers leur singularité propre.

Et sur l'insertion des jeunes issus de l'immigration ?

Un exemple parfait se trouve évidemment auprès des groupes de musique et des artistes venus d'Afrique ou d'ailleurs, qui contribuent largement au renouvellement des pratiques culturelles « ici et là-bas ». Les stratégies de codéveloppement sont peut-être plus accessibles pour les jeunes qui ont véritablement une double culture, en particulier pour les étudiants issus de la 2ème génération et qui ont reçu une bonne éducation traditionnelle.

Cependant, tous les jeunes issus de l'immigration sont souvent très divisés du fait de leurs parcours, de leurs personnalités ou de leur environnement. Le problème de la majorité des jeunes issus des migrations et n'ayant pas bénéficié d'un parcours scolaire réussi réside dans une double appartenance culturelle dont aucun des aspects n'est maîtrisé. Ils ne sont pas totalement d'ici à cause des multiples discriminations dont ils sont l'objet et de leur accès insuffisant au modèle culturel standard. Ils ne sont pas vraiment de là-bas à cause de la déculturation subie par



rapport à leurs parents et, plus encore, à leurs cousins restés au pays.

De plus en plus de jeunes issus des migrations sont conscients des erreurs qu'ils ont observées dans les projets de codéveloppement de leurs parents et qu'ils voient encore se reproduire dans des logiques villageoises passées. Je pense à ces brillants étudiants originaires du fleuve Sénégal qui ont cherché à fédérer des associations de jeunes issues de plusieurs villages de la vallée sur des projets nouveaux, avec des objectifs technico-économiques « modernistes » et des pratiques plus démocratiques par rapport à l'encadrement parental. Mais en cherchant à dépasser les divisions entre villages et entre castes, les responsables les plus ouverts ont terriblement souffert de l'opposition de ceux encore assujettis aux mentalités traditionnelles. Ce cas réel montre la nécessité d'un suivi qui soit un « compagnonnage » facilitant aussi bien le soutien moral que les retours d'informations productifs en termes d'apprentissage.

Quelles répercussions le codéveloppement peut-il avoir dans la lutte contre le racisme ?

Dans la lutte contre le racisme et la discrimination, il faut promouvoir des pratiques sociales positives. Les stratégies de codéveloppement peuvent contribuer à y apporter un élément de réponse nouveau, même s'il faut être prudent pour éviter les effets contre-productifs car elles sont difficiles à



Septembre - décembre 2003



DOSSIER

mener. Elles avancent par essais et erreurs, avec nécessairement une part d'échecs qu'il faut réussir à transformer en expérience à vertu éducative.

Convenablement accompagnés et valorisés, les projets de codéveloppement peuvent offrir un excellent support pédagogique dans la lutte contre le racisme. Ils introduisent des pratiques de solidarité internationale qui partent des réalités vécues des uns et des autres, qui incitent à s'ouvrir à d'autres catégories d'acteurs et qui donc les conduisent à se découvrir mutuellement en travaillant ensemble.

Pour cela, un minimum de mixité ethnique, de formation méthodologique, d'encadrement technique et d'accompagnement humain doivent être disponibles. On pourrait penser naïvement que ce rôle devrait passionner l'université, les grandes fédérations d'éducatrices populaires ou les structures d'animation locales. Malheureusement on en est encore loin.

Quelles sont vos attentes vis-à-vis du codéveloppement ?

La suite de ce travail pourrait consister à s'appuyer sur Bruxelles pour avoir les moyens de développer ce type de politique au niveau européen, prioritairement dans les domaines de la recherche, de la formation, de l'information et de la coordination des opérations. Un « Observatoire européen du codéveloppement » pourrait constituer les banques de données indispensables, offrir un outil de travail en réseau sur Internet et organiser des rencontres entre les acteurs ou les décideurs concernés.

J'ose espérer que les engagements présidentiels et les réalités qui s'imposent aux gouvernements en Afrique les conduiront rapidement à redéfinir une véritable politique de codéveloppement, à lui affecter les moyens considérables nécessaires. Mais, désormais, l'ancrage optimal des dispositifs de codéveloppement devrait se situer au niveau des structures de coopération décentralisée dans les régions, les départements et les villes et en partenariat avec les forces vives des universités, associations et des entreprises locales.

Propos recueillis par Aurélie SIDOBRE

La coopération décentralisée : deux exemples

Le processus de décentralisation dans lequel s'est engagée la France suscite des espoirs quant à la politique de codéveloppement, puisque les autorités locales peuvent être très demandeuses d'actions bilatérales en faveur des pays du Sud, et impliquant les migrants. Ceci ne va toutefois pas sans la crainte d'un désengagement progressif de l'Etat qui risquerait de réduire l'enveloppe financière totale.

Les Assises de Paris : un premier pas

Manifestant sa volonté de renouveler sa politique de relations internationales, la Ville de Paris a lancé, les 2 et 3 avril derniers, des Assises du codéveloppement destinées à mieux prendre en compte les besoins exprimés par la société civile, notamment les organisations de solidarité internationale, dont celles issues de l'immigration. Elle veut développer rapidement une politique de coopération innovante avec les villes-sœurs, qui sera décentralisée et dotée d'une approche de codéveloppement. De surcroît, elle souhaite faire participer la femme en tant que véritable acteur aux différents processus du co-développement de son pays.

Forte de ses aspirations, la municipalité parisienne s'investit dans la politique de coopération décentralisée et de codéveloppement. Ces premières Assises parisiennes participent d'une triple recherche, avance la Ville : d'une part, un dialogue réel, à égalité d'engagement entre la Ville et les ONG de solidarités internationales ; d'autre part, une cohérence plus étroite, plus constructive entre coopération décentralisée et codéveloppement et enfin, une complémentarité entre Organisations de solidarité internationale et Organisations de solidarité internationale de migrants, territorialités du Nord et du Sud.

Cette manifestation a mis au grand jour les disparités internationales. En effet, au Sud comme au Nord, les problèmes rencontrés dans les villes en matière d'équipement, de logement, d'environnement, d'essor économique, de respect des équilibres sociaux, voire encore d'épanouissement individuel, s'ils changent parfois d'échelle ou de proportion, relèvent de la même nécessité de trouver un juste équilibre entre



l'organisation humaine de la ville et l'utilisation des ressources locales. La coopération internationale décentralisée de ville à ville s'attache à favoriser un meilleur aménagement des centres urbains tout en respectant le bien-être en ville. Il est notable que les autorités locales peuvent avoir plus de poids et de moyens pour réaliser leurs objectifs si elles associent les populations à leur démarche et si elles encouragent une construction citoyenne et démocratique de la ville. Ce constat conduit à intégrer dans la coopération décentralisée une approche de « codéveloppement », qui implique de s'appuyer sur l'apport de la société civile elle-même aux actions mises en œuvre.

L'atelier proposait de développer un partenariat entre la Mairie de Paris et les municipalités du Sud dans une démarche de construction de « démocratie urbaine ». Son but était également d'intégrer les migrants comme acteurs, citoyens et médiateurs issus de l'immigration pour déployer cette « démocratie participative » au Sud et y conduire des projets de co-développement ; partager l'expérience de la « diplomatie de proximité » (association de tous les citoyens à la prise de décision) « ici », et accompagner la « démocratisation et le développement là-bas ».

Aurélie SIDOBRE



Septembre - décembre 2003



DOSSIER

Bobigny : « Quand on sait d'où l'on vient et qui on est, on sait où l'on va et ce qu'on fait »

Les maires de Bobigny et de Setubal (Portugal), Bernard Birsinger et Carlos Barateiro de Suza, se sont retrouvés, le 14 novembre 2003, à l'hôtel de ville de Bobigny pour la signature d'une charte de coopération décentralisée entre leurs deux villes.

Lors de la cérémonie, le maire de Setubal a lancé l'idée que sa ville serve de lien rattachant au Portugal la communauté d'origine portugaise de Bobigny, pour qu'elle ne rompe pas avec sa culture d'origine. La démocratie participative, sur laquelle travaillent respectivement ces deux villes depuis longtemps, est la principale origine de cette coopération. Mais parce que Bobigny tout comme Setubal compte d'importantes populations d'origine étrangère, ces dernières ne seront pas mises à l'écart dans cette coopération.



Savoir qui l'on est...

En effet, dans la perspective de cette charte, il y a une volonté forte de promouvoir les cultures d'origine. Du fait qu'ils n'ont souvent plus de liens réels avec leurs pays d'origine, les populations d'origine immigrée en ont une image déformée.

Il s'agit, avec cette charte, de permettre à ces personnes et aux jeunes générations issues de l'immigration de connaître leurs origines, l'histoire politique, économique et sociale de leurs pays d'origine, pour mieux s'intégrer dans la société française (proverbe sénégalais : « quand on sait d'où l'on vient et qui on est, on sait où l'on va et ce qu'on fait »).

Par ailleurs, les Français auraient l'occasion de mieux connaître les cultures qu'ils sont amenés à côtoyer quotidiennement. La ville de Bobigny associe à ce projet encore embryonnaire l'association des Africains de Bobigny, Bobigny et Setubal se caractérisent par la diversité de leurs habitants, de leurs origines. Ces deux villes convergent vers des espoirs communs, la jeunesse, la santé, la population immigrée, et partagent bon nombre de valeurs comme la proximité, le voisinage, la quotidienneté et appartiennent au même réseau de villes périphériques.

Loly SAMB



Une pierre sur le chantier du codéveloppement

Parmi les actions menées en faveur du codéveloppement en 2002, sont cités à égalité par les autorités françaises la mise en place du Fonds de solidarité spécifique (FSP) du Mali et la création du Forum des organisations internationales issues des migrations (FORIM). Le premier (voir ci-contre) pave la voie à prendre pour les prochains accords de codéveloppement dans les pays phares. Quant au second, il accorde une place officielle aux organisations de solidarité internationale issues de l'immigration (OSIM, voir pages suivantes).

Le Forim a été créé suite à une longue réflexion menée par des

représentants d'administrations et de collectivités locales françaises, ainsi que des membres d'OSIM et d'organisation de solidarité internationales. Il se veut un observatoire, centre de ressources et instrument de communication à destination des OSIM, un lieu d'échange et de formation et un acteur facilitant l'accès au cofinancement des actions menées par les associations de migrants en destination de leur pays d'origine. Le PRA/OSIM (programme d'appui aux projets des OSIM) permet de cofinancer à hauteur de 50% (avec un plafond de 15 000 euros) les projets de développement local portés par des migrants.

Les OSIM, associations de

migrants appartenant simultanément à deux cultures, agissent à la fois dans les processus de développement de leur pays d'origine et dans les politiques d'intégration dans notre société. Il en existe plus d'un millier en France dont 2/3 en région parisienne. Le Forim, qui en regroupe les forces, s'inscrit donc pleinement dans la logique de codéveloppement, puisqu'il est géré par et pour les associations de migrants impliquées dans le développement de leur pays d'origine. Il regroupe 50 fédérations, soit plus de 600 associations **quelque 8000 membres et 21 pays représentés.**

Solenn Honorine

Septembre - Décembre 2003



DOSSIER

Le codéveloppement au concret : l'exemple du Mali

Zoom sur le programme mis en place au Mali

Le programme intitulé « Mise en œuvre du Codéveloppement au Mali », dont le principe a été retenu lors de la visite officielle à Paris du Président Konaré en septembre 2000, concrétise la mise en œuvre de la convention de codéveloppement signée le 21 décembre 2000 entre la France et le Mali. Ce pays est, de très loin, le plus avancé dans la démarche de codéveloppement parmi les quatre pays phares. Un fonds de solidarité spécifique sur l'exemple malien va bientôt entrer en vigueur au Sénégal.

La politique de codéveloppement procède du constat que les Maliens installés en France disposent de ressources financières et de compétences qui font parfois défaut dans leur pays, et qui peuvent contribuer utilement à son développement. Le programme s'est traduit par la mise en place d'un Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) co-développement Mali dont l'originalité réside dans la mobilisation d'instruments spécifiques, en relation avec les capacités de la communauté malienne établie en France.

Le FSP, instrument financier de coopération bilatérale entre la France et le Mali, propose un cadre d'intervention et des exemples de bonnes pratiques des migrants dans le domaine du développement local. L'intérêt du programme est de trouver des fonds pour faciliter l'échange entre les migrants d'une part et les populations maliennes de l'autre, et soutenir les dispositifs d'accompagnement pour des entreprises créées par des migrants. Il vise aussi à cofinancer des projets, à mobiliser des experts issus de la communauté malienne expatriée et à accorder des bourses à destination de personnes impliquées dans des opérations de codéveloppement et volontariat.

Champs d'intervention

Trois champs d'intervention sont privilégiés. En premier, le développement local et régional. Il a recours aux associations de solidarité internationales des migrants pour la conception et la réalisation de projets locaux de développement, notamment dans le domaine des infrastructures économiques et sociales (écoles, routes, structures médicales...). Ensuite, le développement de l'appareil productif, c'est-à-dire l'utilisation des ressources financières et des compétences des migrants pour le développement des entreprises maliennes. Enfin, le développement des échanges sociaux et culturels en priorité à destination de la jeunesse franco-malienne (stages, voyages d'études, missions d'experts).

Une cellule légère installée en région parisienne assure la liaison entre les deux espaces; sa présence facilite le montage de projets pour ceux qui sont à Paris. Un accent particulier est porté sur la mobilisation des enseignants maliens expatriés au service de l'université malienne, à travers une contribution apportée à un programme cofinancé par le PNUD (Programme



Beaucoup de migrants en France viennent de la région de Kayes, ce qui explique le nombre d'actions en faveur de cette zone

des Nations Unies pour le développement.

Ainsi, la France et le Mali ont essayé de mieux valoriser les capacités de la communauté malienne à travers la mise en place d'une politique de co-développement. Cependant, les résultats de cette politique sont relativement modestes. Depuis l'an 2000, les migrants maliens, aidés par la mise en place de centres de conseil communaux, interviennent concrètement dans une politique qui se veut avant tout pragmatique et fondée sur une relation de réciprocité.

Emilie JOULIA

La mise en place du FSP Mali

« Après une longue période de tensions, de difficultés, il fallait vaincre les suspicions. Il a fallu deux ans pour qu'on arrive à s'entendre avec les autorités maliennes sur ce que devait être la politique de codéveloppement. C'est seulement à l'issue de cette période, en 2002, les autorités maliennes étant extrêmement exigeantes, qu'on a pu signer une convention de codéveloppement, alors que le premier texte qui a servi aux échanges était prêt dès décembre 1998. Pendant tout ce temps-là, via les associations, les représentants de la communauté malienne en France et au

travers des relations diplomatiques (par les ambassades, les relations sur le terrain), il y a eu des échanges avec le Président de la République, les Ministères, les conseillers de la présidence, etc... Il fallait qu'on discute ensemble et cela demande du temps. Il nous a fallu un an pour mettre en place le programme d'action complet. Donc en tout, il a fallu trois ans pour être "en état de marche"; manque de chance c'est à ce moment-là que l'élection au Mali a retardé un peu les choses ».

Jean FREYSS. Propos recueillis par Aurélie SIDOBRE



Septembre - décembre 2003



DOSSIER

LES OSIM, ACTEURS CLES DU DEVELOPPPEMENT LOCAL

Zoom sur les associations de migrants

La prolongation des solidarités traditionnelles

Les OSIM constituent un prolongement, dans les pays d'accueil, des organisations communautaires des sociétés d'origines des immigrés. Cela est encore plus vrai pour l'immigration d'origine africaine qui véhicule et renforce les liens de solidarité ancestrale caractérisant les sociétés africaines.

Servant, en effet, de support aux migrations internationales, celles-ci viennent renforcer les relations de solidarité intra- et intercommunautaire qui constituent le premier filet de sécurité à l'arrivée dans les pays d'immigration: accueil, prise en charge, information, orientation, aide dans la recherche d'emploi. Aussi informelle soit-elle, cette forme de solidarité est d'autant plus forte qu'elle fait face à des difficultés d'insertion socio-économique dans le nouvel environnement d'accueil.

Ainsi, se forme le terreau pour les OSIM dont le point de départ est la constitution de caisses d'entraide. Il s'agit en réalité de constituer des fonds permanents pour certains types de sinistres dont les coûts, relativement élevés en occident, peuvent difficilement être couverts avec des apports occasionnels et spontanés: obsèques, rapatriements, maladies graves.

Le reflet de la composition des populations

Les associations d'immigrés (formelles ou informelles) se sont créées pour prévenir tout d'abord de tels sinistres, mais aussi pour réaliser des projets de mosquées. Si ces premières actions paraissent être de nature contre-productive au regard du coût d'opportunité élevé des placements et investissements correspondants, leur caractère consensuel en font des véritables fondements des OSIM qui entreprennent par la suite des actions plus productives en plus

des réalisations d'infrastructures sociales indispensables mais non disponibles en milieu rural d'un certain nombre de régions d'Afrique: écoles, dispensaires, maternités, aménagements hydroagricoles, coopératives céréalières.

Acôté de cette forme d'organisation réunissant des gens d'une même origine villa-



Photos: Idriss Diallo

En Mauritanie, le projet « Maydalla » a été lancé par des villageois poussés par des contraintes foncières. Ils ont décidé de mettre leurs moyens et leurs énergies en commun pour construire un barrage hydrolique dans leur village.

geoise, urbaine ou ethnique etc., se créaient des associations de composition transversale à caractère plus syndical qui se consacrent à la défense des droits des immigrés, à leur intégration en France qu'elles associent de plus en plus à la solidarité internationales. Ces associations sont dites nationales. A ceci s'ajoutent les associations d'intérêt commun: associations de jeunes, de femmes... Les OSIM sont, ainsi, le reflet de la composition des populations issues de l'immigration.

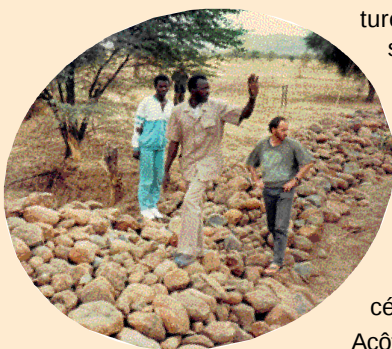
Evolution récente

Si les associations nationales et celles professionnelles ont très tôt adopté une structuration formalisée et une démarche de regroupement avec d'autres associations de même type, il faut attendre le début des années 1980 pour voir les associations villageoises se déclarer sous la Loi 1901. Elles se sont ensuite regroupées en associations inter-villageoises puis en fédérations nationales et internationales. Les associations des femmes ont suivi le même cheminement sauf qu'elles restent davantage axées sur une solidarité de proximité et sur des actions d'intégration.

De création plus récente, les associations de jeunes issus de l'immigration associent davantage la vie dans le quartier de résidence et la solidarité internationale. Elles mobilisent davantage de Français (d'origine immigrée ou non) et utilisent d'autres modes d'actions que celles des associations communautaires.

Cette évolution d'ensemble se traduit par un rapprochement entre associations villageoises et de quartier et associations nationales d'une part, et associations d'immigrés et associations de jeunes issus de l'immigration, de l'autre.

Yéra Dembélé



Visite d'un membre d'un groupe d'appui sur le chantier du village



Septembre - décembre 2003

**DOSSIER**

Quels sont leurs moyens, leurs contributions et leurs actions dans le processus de développement de leurs pays d'origine ?

Une des principales spécificités des OSIM est de financer la plupart de leurs actions sur fonds propres et en partenariat direct avec les populations bénéficiaires qui sont souvent les initiateurs des projets en question. Comme les caisses d'entraide, ces fonds proviennent essentiellement de cotisation de membres qui peuvent mobiliser, pour certains projets, une part considérable des revenus des immigrés. Mais ils peuvent provenir également des recettes de manifestations diverses et de prestations et cela, notamment pour les associations nationales et de jeunes.

Ainsi, pour la réalisation d'un centre de santé dans la région de Kayes, les cotisations dites spéciales étaient de 10 000 F par membre, auxquels s'ajoutent 50 F par mois et par membre. Les populations bénéficiaires ont apporté leur contribution en se consacrant bénévolement à la réalisation des travaux et en mettant en place un système de couverture des coûts de fonctionnement du centre, qui repose sur une adhésion volontaire de chaque famille et le paiement des tickets de consultations.

Echange de savoirs

En plus des transferts financiers, les interventions des OSIM impliquent des équipements à contenu technologique et organisationnel relativement élevé avec un système de gestion plus ou moins normalisé, ce qui nécessite de nouveaux apports de compétences et de savoir-faire. Là intervient l'autre originalité des OSIM: la double culture support de transfert, de promotion et de valorisation des compétences et savoir-faire propres aux populations bénéficiaires. Ce qui leur permet d'assurer elles-mêmes la pérennité des actions mises en oeuvre.

L'expérience montre, en effet, que les personnes issues de l'immigration profitent généralement de visites aux parents restés au pays pour effectuer des missions sur le terrain, qu'elles financent pour les OSIM. Portant sur l'appui aux relais ou correspondants locaux, ces missions sont des occasions pour mettre en place des structures d'organisation associative, réaliser des études diagnostic des besoins

de développement et de faisabilité de projets, former des responsables d'associations et des animateurs de projets, etc. Elles s'appuient sur des connaissances à la fois professionnelles et associatives de ces personnes en mission, ce qui produit un transfert de compétences et savoir-faire sans commune mesure avec ce qui peut se passer entre personnel expatrié et populations locales de cultures différentes.

La double culture africaine et française des populations d'origine africaine vivant en France constitue donc le meilleur facteur de solidarité internationale et de coopération entre ces deux pays. Non seulement les apports des OSIM au développement des pays d'origine coûtent beaucoup moins cher au contribuable, mais aussi et surtout ils sont beaucoup plus générateurs de développement au regard des transferts de compétences et de savoir-faire et de la pérennité des actions. Les OSIM sont, par ailleurs plus à même d'exiger et exigent effectivement des comptes à leurs correspondants locaux.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que leurs réalisations soient les plus visibles sur le terrain même si elles mobilisent beaucoup moins de masse financière en France. Il ne suffit pas, en effet, de mobiliser d'énormes moyens de financement et même de les consacrer à des réalisations sur le terrain pour amorcer un processus de développement auto-entretenu. On sait maintenant que, si les populations bénéficiaires ne s'approprient pas ces réalisations, au lieu de processus de développement, on se trouve en face d'un véritable gâchis.

Il ne s'agit pas, pour autant, d'affirmer ici que les OSIM sont les seuls acteurs de développement qui vaillent, mais tout simplement que la spécificité de leurs organisations et de leurs actions peut être d'un apport très appréciable à la solidarité internationale, la valeur ajoutée qui manquerait pour en faire un véritable support de transfert de compétences et de savoir-faire et par conséquent de développement.

Yéra Dembélé

La création du barrage nécessite la formation des habitants aux techniques appropriées : la construction de diguettes en terre et de digues filtrantes en gabions pour maîtriser des ruissellements et permettre à l'eau de s'infiltrer





Septembre - décembre 2003



DOSSIER

S'INTEGRER ICI, TRAVAILLER LA BAS

Les chantiers de jeunes, pôle du codéveloppement

La politique de codéveloppement s'adresse beaucoup aux jeunes issus de l'immigration : première, deuxième génération. Principal but : leur permettre de jeter un pont entre leurs deux origines : la France d'une part, l'Afrique de l'autre. Lors des chantiers, de jeunes Français vont travailler pendant quelques semaines en Afrique : restaurer un poulailler, construire une école, mener des actions socioculturelles... L'occasion de devenir un peu plus des « citoyens du monde ».

A l'origine, l'opération pragmatiquement nommée « *anti-été chaud* » avait été montée pour offrir des vacances utiles à des jeunes issus de quartiers défavorisés, afin d'y prévenir les risques d'explosion sociale. Petit à petit, le programme s'est ouvert à tous les candidats, et est désormais pleinement inclus dans la politique de coopération de la France. « *Avec les chantiers de jeunes, nous sommes en plein dans le codéveloppement puisque, pour une fois, c'est le Nord qui est demandeur et le Sud qui apporte un service* », souligne Jean-Louis Sabatier, du ministère de la Coopération.

Inciter à s'investir

Le service en question, c'est un « choc éducatif » : les volontaires de ces chantiers découvrent les valeurs de l'hospitalité africaine, le sens du mot solidarité, et aussi les dures réalités matérielles dans les pays du Sud. Ils prennent conscience que vivre en France, même dans les quartiers pauvres, c'est souvent être privilégié par rapport à beaucoup d'autres ; et que ces autres, malgré leur pauvreté, ont beaucoup à leur apporter.

La place des OSIM

Les associations issues de l'immigration peuvent présenter des dossiers dans le cadre de ces deux programmes. Toutefois, l'un des critères-clés pour le ministère des Affaires étrangères est la diversité d'origine des jeunes qui participent au chantier. Un projet regroupant des ressortissants d'un même village, voire d'un même pays, sera systématiquement refusé.

Le programme insiste sur la coopération des partenaires du Nord et du Sud : les jeunes du Sud peuvent également bénéficier de fonds pour une action en France. Cependant, peu de dossiers dans ce sens sont déposés, et ils sont souvent de qualité médiocre. Par conséquent, un seul a été financé en 2002 !

D'ailleurs, plus encore que de préserver la paix sociale dans les quartiers chauds des villes françaises, l'opération se veut un déclic possible pour pousser les jeunes à s'investir dans la vie citoyenne.

Mais tous les chantiers ne se valent pas ; faute d'une préparation suffisante, l'opération peut même tourner au désastre. « *Des jeunes se promènent torse nu au village, des couples exigent de dormir ensemble dans une case à part... Toutes ces choses qui, par simple décence, ne se font pas en Afrique. Les Français passent alors pour des malappris et ces attitudes choquent les villageois* », témoigne Esther Kodjo, animatrice-relais de Léo Lagrange en Côte d'Ivoire.

« *Les jeunes sont redevables à la société de la chance qu'ils ont eue de partir. Reste à savoir comment ils vont lui rendre ce service* » JL Sabatier, Coopération française. L'importance de l'accompagnement des jeunes par un parrain expérimenté, qui leur apprendra les bases du savoir-vivre à l'africaine, ainsi que des techniques de construction – précaution indispensable pour éviter que l'école construite par les bons soins des jeunes Français ne se révèle impraticable par la suite...

Se préparer, la phase essentielle

Afin de bien encadrer ces chantiers et de leur donner toutes les chances de réussir, l'Etat français a mis en place deux programmes à destination des 54 pays de la « zone de solidarité prioritaire » (ZSP) : Ville vie vacances / solidarité internationale VVV/SI, réservé aux jeunes des quartiers défavorisés ;

Le programme en chiffres

54	pays éligibles (issus de la ZSP)
1991	création du premier programme
106	projets financés en 2001
686 000	euros de dotation par l'Etat
3 000	euros : par jeune en moyenne

Jeunesse/Solidarité internationale (J/SI), ouvert à tous les 15-25 ans. Les collectivités locales sont une autre source de financement très importante pour les chantiers de jeunes ; par exemple, 130 d'entre eux sont partis avec la Mairie de Paris en 2002/2003.

Les critères, très exigeants, sont gages de succès pour le chantier : les jeunes doivent travailler pendant six à neuf mois avant de se rendre sur place, afin de trouver des partenaires locaux, des financements, analyser les besoins, se préparer mentalement et techniquement... « *C'est un travail long qui en décourage plus d'un* », précise Michèle Van Eersel, directrice d'un club de prévention de l'Est parisien. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, il n'est pas toujours aisé de recruter une dizaine de volontaires pour ces vacances laborieuses, car l'expérience demande un vrai investissement et une grande ténacité. On est loin des camps de vacances gratuites ; et c'est la condition même d'un chantier réussi.

Solenn HONORINE



Septembre - décembre 2003



DOSSIER

Un pont entre deux rives

Les chantiers de jeunes s'inscrivent dans la politique de codéveloppement, car, par ce biais, des jeunes issus de l'immigration peuvent se sentir plus en phase avec leurs origines. En constatant ce qu'est la vie au village, ils apprennent à connaître leur culture d'origine mais, surtout, ils sont confirmés dans le fait qu'ils sont avant tout des Français.



Première activité dans les chantiers de jeunes : on travaille

En France, Toumani, Aboudou, Garamé et les autres sont généralement perçus comme « immigrés première ou deuxième génération » ; eux se définissent comme « musulmans ». Mais pendant leur séjour à Goudiri, à 500 km de Dakar, le miroir s'inverse : ils sont les dix petits Français venus bénévolement construire la toute nouvelle Maison de la solidarité du village. « Là-bas, je les ai entendu dire des choses comme « je ne vivrais jamais ailleurs que dans mon pays », la France, ce qu'ils n'auraient jamais dit avant ; je les ai vu jouer un match de foot France – Sénégal », souligne Nadia Ben Mimoun, leur éducatrice. Même Penda et Moussa, qui pourtant ont toujours de la famille au Sénégal, et y retournent régulièrement passer des vacances, se sont mis du côté bleu blanc rouge.

Durant toute la longue phase de préparation du chantier, les jeunes doivent s'investir dans leur pays d'accueil. Toutes ces démarches leur apprennent à être plus forts, plus sûrs d'eux-mêmes, à prendre la parole en public. Au club des Réglisses, dans l'Est parisien, les jeunes ont porté à bout de bras leur projet pendant trois ans. Recherche de partenaires, collecte de fonds, dossiers rejetés malgré des semaines de travail. Echecs, frustrations, redémarrage. Ils s'accrochent, et finalement réussissent à partir à Pitmaoga, au Burkina Faso. « Que quelqu'un croient en eux, ça les a beaucoup touchés ; pour une fois ils ont été considérés comme des individus à part entière », analyse leur éducatrice Francine. « Ils sont revenus gonflés à bloc, l'un d'eux a trouvé du

« Dès qu'ils arrivent au village, on leur donne le bénéfice du doute ; on ne cherche pas à savoir s'ils habitent dans un quartier « chaud ou s'ils ont fait de la prison ; ils sont les petits Français venus pour aider, c'est tout », confirme Esther Kodjo, de Léo Lagrange.

travail en trois jours », confirme Michèle Van Eersel, directrice d'un autre centre. La ténacité s'apprend, et en l'occurrence leur chantier a été vécu par beaucoup d'entre eux comme un vrai passage de l'adolescence à l'âge adulte. « Avant j'avais la flemme. J'attendais que le boulot vienne à moi, et si mon patron me parlait mal je démissionnais aussi sec. Mais maintenant j'ai appris que quand on s'accroche, ça vaut le coup », raconte Hocine.

Un chantier ne change pas la vie ; elle reste dure. Mais tous ont vécu ce « choc éducatif », but du voyage. Quand on a du aller chercher l'eau au puit pendant trois semaines, on ne néglige plus le robinet qui goutte. On « réfléchit à deux fois avant de s'acheter des baskets à 100 euros ».

Bonnes paroles ou véritable changement d'esprit ? Un projet incite souvent à continuer des démarches longues pour revivre une expérience forte. Au club des Réglisses, d'anciens volontaires de chantiers ont, depuis, passé leur brevet d'animateur, et montent un dossier pour emmener d'autres jeunes du quartier en Afrique. Mairé avoue que ça lui a donné l'envie de s'engager. Mais seulement sur le plan international. « Ici, sérieux, on a déjà tout. Bien sûr, il reste des trucs à améliorer, mais c'est là-bas qu'il y a tout à faire ».

Solenn HONORINE

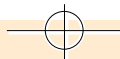
Confiance en soi



La scolarisation est une forte préoccupation des jeunes partant en chantier. Ils choisissent souvent de participer à la construction d'écoles ou de jouer les maîtres d'école le temps de leur séjour sur place.

Photos AASI





Septembre - décembre 2003

**DOSSIER**

Prix de la coopération internationale

Matignon, le 10 Novembre 2003

Les prix de la coopération internationale, remis en novembre dernier par le Premier ministre, « visent à valoriser auprès de l'opinion publique française des actions de coopération et d'éducation au développement jugées exemplaires, tant au niveau des méthodes mises en œuvre que des résultats obtenus ». Ils matérialisent le codéveloppement, puisqu'il s'agit ici de projets mis en œuvre par la fameuse « société civile »; à l'occasion de la remise de ces prix, le Premier ministre a d'ailleurs réitéré son attachement à cette politique. Voici un extrait de son discours.

« **N**otre aide au développement a tendance à s'éparpiller et elle souffre d'une tradition « jacobine », où l'Etat doit tout faire, les organisations non gouvernementales et les collectivités locales étant souvent cantonnées à un rôle marginal.

Je crois profondément qu'en France, nous privilégions trop les relations entre les Etats, entre les gouvernements, alors que les collectivités locales contribuent à tisser des liens humains avec des sociétés étrangères. Le travail que font nos ONG dans les pays en développement a aussi contribué au rayonnement international de la France au cours des 30 dernières années et à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement.

Il est indispensable pour l'avenir que nous puissions travailler dans une plus grande harmonie, en favorisant notamment la complémentarité de l'action de l'Etat et de celle des acteurs de terrain. C'est pourquoi je me réjouis tout particulièrement de procéder aujourd'hui à la remise de ces prix de la coopération internationale.

Ames yeux ces prix expriment ainsi la reconnaissance de notre Gouvernement à des projets concrets animés par des collectivités, des associations, des entreprises et des structures universitaires dévouées à la solidarité internationale.»

Jean-Pierre RAFFARIN, Premier ministre

Premier prix

Action de développement autour de réalisations concrètes, 15 000 €

Il a été décerné aux Communes du département des Collines au Bénin : Bantè, Dassa Zoumé, Glazoué, Ouessè, Salavou et Savè, partenaires locaux du Conseil régional de Picardie qui, depuis 1995, appuie les processus de décentralisation dans la région du Zou au Bénin. Cette action bénéficie du concours financier du ministère des Affaires étrangères et de l'Agence française de développement.

Deuxième prix

Action de sensibilisation et d'éducation au développement, 10 000 €

Il a été attribué à l'association Lafi Bala, animée par des enseignants du lycée professionnel agricole de Castelnau-le-Lez pour leur action d'éducation au développement dans les collèges et les écoles de l'Hérault. L'action d'éducation au développement vise à sensibiliser les publics scolaires aux spécificités culturelles du Burkina-Faso et du Maghreb et au commerce équitable en France.

A travers l'association Lafi Bala, le prix récompense les équipes pédagogiques des 220 établissements de l'enseignement agricole français pour leurs efforts dans le domaine de l'éducation au développement.

Troisième prix

Action de soutien à des réseaux d'échanges et de renforcement des capacités, 10 000 €

Il a été attribué à l'Ecole supérieure du transport et de la logistique de Wrocław (Pologne) pour son programme de formation en matière de ressources humaines. Cet établissement bénéficie du soutien de l'Ecole supérieure internationale de commerce de Metz (ESIDEC), du Conseil régional de Lorraine et de la Chambre de commerce et d'industrie de Moselle.

Quatrième prix

Prix du courage et du dévouement, 18 300 €

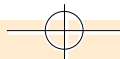
Le prix a été décerné à l'association Haguruka pour son action de promotion et de défense des droits de la femme et de l'enfant au Rwanda. Cette association a pour partenaire le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD). Cette action bénéficie du concours financier du ministère des Affaires étrangères.

Cinquième prix

Action de coopération économique conduite par une entreprise, 23 000 €

Le prix a été décerné à la Société Techniques Industries au Sénégal, partenaire de la Société CATTOIRE en Seine-Maritime.

Loly SAMB



Septembre - Décembre 2003

SOCIÉTÉ

Ni putes, ni soumises : Faire sortir les filles du ghetto

Rencontre des 3, 4 et 5 octobre 2003, Dourdan

Elles ont beaucoup fait parler d'elles : ni putes, ni soumises, le slogan choc a fait recette, et aujourd'hui plus personne ne l'ignore. Après un tour de France très médiatique, elles continuent la lutte, notamment en librairie; plusieurs d'entre elles ont déjà fait paraître des livres.

Un mouvement en plein essor

La première université des femmes de quartiers organisée par le mouvement Ni putes ni soumises s'est tenue du 3 au 5 octobre dernier à Dourdan (Essonne). Une population mixte a répondu à l'appel. Durant ces rencontres, plus de 600 personnes ont débattu en séance plénière autour de différents thèmes : la nouvelle mixité basée sur le respect, le droit des femmes, le ghetto et ses dérives, la laïcité et la lutte des femmes dans le monde. La présidente du mouvement Fadela Amara, a lancé un appel au président de la République pour que la condition de la femme devienne une cause nationale.

Alors que le gouvernement s'engage à répondre favorablement aux demandes relatives au développement du droit des femmes, le mouvement Ni putes ni soumises cherche l'action et rassemble les foules afin d'attirer l'attention sur le sexisme qui sévit dans les banlieues, le harcèlement et la violence sous toutes ses formes. Le mouvement s'est fait connaître par la marche des femmes des quartiers, idée née à l'issue des « états généraux des femmes des cités » en janvier dernier à la Sorbonne. Elle a bénéficié d'un très large écho médiatique.

Reconnaissance officielle

L'initiative du rendez-vous universitaire d'octobre se voulait un moment de formation et de débat sur les enjeux de la mixité, de la laïcité et de l'égalité des sexes, mais aussi un temps de rencontre avec les politiques. En mars dernier, en concertation avec l'association Equilibres et populations, Pierre-André Wiltzer, ministre délégué à la Coopération a reconnu que le Fonds de Nations Unies pour la Population (FNUAP) « mérite naturellement davantage » et que « nous devrions accroître nos contributions volontaires aux divers fonds internationaux dans plusieurs domaines, afin de nous situer à un rang plus conforme à notre vocation ».

Elles sont des milliers aujourd'hui à être entendues officiellement. Le mouvement est enfin écouté par les pouvoirs publics. De surcroît, il se réjouit de l'augmentation des moyens financiers et la demande déborde. Elles sont en effet des milliers à oser se mobiliser dans la rue ou dans l'école. Parce qu'elle ne veulent plus perdre de temps. Leur but est de convaincre de l'urgence à réagir contre les vio-



lences et les discriminations qui visent les femmes des banlieues. De l'urgence à dénoncer le sexisme omniprésent, la violence verbale, physique, la sexualité interdite, le viol modernisé en « tournantes », le mariage forcé contre des femmes oubliées des mécanismes de protection sociale.

Pour donner la parole au silence

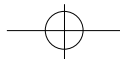
La jeune Sohane Benziane aurait pu dire le mal qu'elle a enduré. Elle aurait témoigné, mais elle n'est plus, brûlée vive le 4 octobre 2002 dans un local à poubelles par un jeune de 19 ans pendant que d'autres faisaient le guet. Alors c'est un peu en sa mémoire que les femmes se réunissent aujourd'hui et imaginent un avenir plus paisible. Leurs témoignages se succèdent et s'accumulent, c'est bon signe. Parce qu'il faut donner la parole à celles qui crient en silence. Samira Bellil, auteure de « l'enfer des tournantes » : « je demande aux politiques de s'intégrer dans nos cités autant qu'ils voudraient que l'on s'intègre dans la société ».

« Il faut que les partis de droite comme de gauche arrêtent d'être autistes » face à la ghettoïsation des cités dont les femmes sont les premières victimes. Après avoir brisé la loi du silence, le mouvement entend entrer dans une période de construction.

Indéniablement, les Ni putes ni soumises ont su rassembler et motiver une nouvelle génération de combattantes pour les droits des femmes. De nombreuses nouvelles adhérentes ont fait le déplacement à cette première université. À leur côté, des militantes associatives, des féministes de longue date, des travailleuses sociales



Émilie JOULIA



Septembre - décembre 2003

ASSOCIATION

Une école pour Madihawaya - Moussla

Présentation de l'AASI

L'aasi (association achéroise pour la solidarité internationale) est née en juillet 2000, suite à la volonté de rassembler en association les individus qui souhaitent soutenir les actions de solidarité internationales (Timor oriental, Nicaragua, Mali, ...). L'accent a été mis autour des projets pour le Mali, puisque nous avons depuis 1997 des relations de partenariat avec les ressortissants du village de Madihawaya – moussala, sur la commune de Tomora (35 000 habitants), dans la région de Kayes.

C'est avec les villageois résidents en France que nous développons les projets. La volonté de l'AASI étant de permettre à des jeunes de participer à des chantiers de solidarité internationale.

11 jeunes d'Achères reviennent du Mali et ont participé activement à la peinture et l'aménagement des portes et fenêtres de l'établissement scolaire en collaboration avec des équipes villageoises d'ouvriers sur place.

Pour la réalisation de ce dernier chantier l'AASI et les Bénévoles franco-maliens (BFM, association des ressortissants du village) mobilisent toutes leurs énergies pour recueillir les fonds nécessaires auprès du Conseil Général des Yvelines, et des autres partenaires pour permettre la participation des jeunes âgés de 18 à 25 ans. C'est aussi l'organisation de grande soirée africaine sur le thème de la solidarité.

L'AASI et BFM ont le souci de mettre en place un réel réseau pour la pérennité des projets. OL'AASI s'engage et participe à des réunions de codéveloppement au niveau national et souhaite porter la voix sur l'investissement (humain et financier) dans des actions aux bénéfices des populations locales et une réelle implication des migrants et de la jeunesse aux projets de développement.



Le chantier international de jeunes est une occasion en or pour approfondir la connaissance mutuelle de cultures différentes, tout en participant activement à des opérations de développement local.



En novembre 2003, onze jeunes sont partis au village de de Madihawaya – moussala, dans la région de Kayes au Mali pour équiper l'école et en effectuer les finitions.

Les réalisations

1997

Équipement du centre de santé communautaire par un frigidaire : 10 jeunes

1998

Etude du projet centre d'hébergement et accès à l'éducation : 7 jeunes

2001

Construction de la première phase de l'école : 13 jeunes

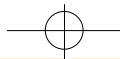
2003

Finition et équipement de l'école : 11 jeunes



Aujourd'hui 158 élèves ont accès à l'éducation dans de très belles salles de classe.

Textes et photos : AASI



Septembre - décembre 2003

ASSOCIATION

Kaba Mané

« Mon combat pour la paix dans le sport »

Présentation

Il est de toutes les grandes batailles de la vie. Un seul mot d'ordre : que la paix règne dans le sport ! Rencontre avec un grand musicien qui a mis son art au service d'une grande cause populaire.

De ses combats en Guinée-Bissau en tant qu'enfant soldat, Kaba Mané en est ressorti avec une soif de paix. « *Ma culture de la paix vient de l'éducation que j'ai eue pendant mon enfance. Dans notre famille, on a toujours milité pour la non-violence. Même pendant la guerre, j'ai refusé de tirer sur quelqu'un, je n'ai jamais tué* » assure-t-il. Cet ancien prisonnier des militaires portugais a gardé de ces deux années de détention la volonté d'apporter un message de paix à la jeunesse d'aujourd'hui. « *Quand je vois ces violences gratuites dans le sport, je me dis que c'est vraiment inutile. Moi, je connais la guerre, j'ai vu des morts, j'ai vu des gens bombardés, j'ai perdu des copains, j'ai vu trop de sang* ».



Kaba Mané, fondateur de l'AIPS

Alors Kaba Mané s'insurge et crée en 1995 l'AIPS, l'Association Internationale pour la Paix dans le Sport. Son but : promouvoir la culture de la paix dans le sport chez les plus jeunes en instaurant une journée mondiale de la paix dans le sport le 29 mai de chaque année. L'AIPS a choisi cette date symbolique en hommage au tragique incident survenu le 29 mai 1985 au stade Heysel en Belgique lors de la rencontre entre la Juventus de Turin et Liverpool. Plus d'une trentaine de supporters ont été tués lors d'une monumentale bagarre à la fin du match.

C'est bien connu, la musique adoucit les mœurs. Kaba Mané et l'AIPS prennent au mot ce vieil adage et enregistrent un single intitulé « La paix dans le sport ». Et ça marche ! « *Au mois de mai 2003, j'étais à un match entre Strasbourg et Auxerre. Auxerre a gagné. Ils ont joué le titre « la paix dans le sport ». Il y avait une tension pas possible entre les supporters et croyez-moi, la musique a contribué à les calmer. Ça m'a beaucoup touché d'entendre les supporters des deux camps chanter ensemble le titre.* » évoque Kaba Mané, encore ému.

Mais le fondateur de l'AIPS ne veut pas s'arrêter là. Il

souhaite que ce premier single promoteur de paix soit diffusé lors de toutes les compétitions sportives et devienne l'hymne officiel de la paix dans le sport.

A la musique se joint le projet d'enseigner dans toutes les écoles du monde la paix dans le sport. Selon Kaba Mané, ce divertissement populaire où les sportifs sont devenus les icônes de la jeunesse d'aujourd'hui, est le moyen idéal d'apporter un message de paix. « *La seule chose qui peut remplacer l'agressivité des enfants, ces hommes et femmes de demain, c'est l'éducation à la notion de paix. Amener les gens vers une autre société un peu différente de celle d'aujourd'hui, tel est l'objectif de l'AIPS.* »

En plus d'avoir l'art de rassembler les supporters de camps différents autour de la musique, l'AIPS a décidé de s'entourer de grands noms de la musique internationale pour l'album et le grand concert qui se tiendra le 29 mai prochain au stade de Coubertin.

Yannick Noah, le groupe 113, Jean-Jacques Goldman, Florent Pagny, Koffi Olomidé, Yousou N'Dour, Salif Keita sont quelques-uns des artistes invités à participer à ce bel album d'influence world music qui sortira le jour du grand concert. « *Les chansons sont déjà prêtes, on attend juste l'accord des interprètes* » dit Kaba Mané avec une pointe d'excitation impatiente dans la voix.

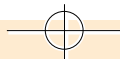
En attendant l'album, le single « la paix dans le sport » sera bientôt distribué dans toutes les grandes surfaces. Et pour les impatients allez sur le site www.night-day.fr afin de le commander. Comble de la générosité, l'intégralité de l'argent collecté ira dans les caisses de l'association afin d'organiser les premiers jeux mondiaux en France en 2007.

Catherine Topou

Concert : le 28 février à l'UNESCO ; le 3 mars au Parlement européen ; le 29 mai au stade de Coubertin



Couverture du CD « La paix dans le sport »



Septembre - décembre 2003

ASSOCIATION

Un marché de Noël peut en cacher un autre...

Reportage

Organisé par les associations Miva Fed et Planète sans frontières au « Café Le Petit Ney » dans le 18^e arrondissement de Paris, ce marché de Noël est plus qu'un marché, il s'inscrit dans une volonté de créations de liens issus des échanges, de rencontres de différentes cultures et faire émerger de nouvelles qualités sociales et culturelles pour un autre monde...



Ambiance chaleureuse, enivrée d'une musique africaine, objets d'art venus d'Afrique, du Maghreb, d'Asie (tissus, bijoux, sculptures) étalés en bordure sur des tables soigneusement rassemblées. Ça et là, des hommes, des femmes s'affairent tranquillement autour de leurs étalages. Parmi elles, Chiquita, de l'association MivaFed est beaucoup plus qu'une trésorière de son association. Debout devant son étalage, elle explique que le nom de son association Miva signifie en Ghanéen « ensemble », que l'Afrique et l'Occident ont un combat à mener ensemble contre le communautarisme, et pour renforcer les capacités. Elle milite depuis quatre ans dans le milieu associatif et affirme qu'elle a reçu plus qu'elle n'a donné, appris plus qu'elle n'espérait. Pour elle, le commerce équitable ne passera que par l'échange interculturel, la connaissance mutuelle des produits culturels.



Chiquita

Chiquita a un grand rôle dans l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des femmes ayant de bonnes volontés pour le développement. Elle a été choisie par l'UNESCO pour dénicher les associations de développement.

Non loin d'elle, un monsieur vaillamment occupé à remettre en ordre son étalage. C'est Magassa, trésorier de l'association GISEE (groupement d'intérêt solidaire économique, échanges équitables). Il croit fermement au développement économique par l'échange interculturel. « Toute personne en situation de migrant devient, par essence, un acteur légitime de son développement personnel comme de celui de sa communauté d'accueil et d'origine » déclare-t-il. Il souhaite une résolution des problèmes de logement, d'emploi, et de santé des migrants et trouve d'ailleurs les actions de la Fafrad insuffisantes alors qu'elle a un rôle majeur à jouer. Magassa s'exprime avec fougue et enthousiasme, sa conviction semble forte et il n'a pas dit son dernier mot...

Sylvia pense à ses compatriotes Créatrices

Derrière une montagne de chapeaux, pagnes, robes, bijoux, une forte voix féminine, des éclats de rire. C'est Sylvia, qui présente ici son association Xena Sud. On sent en cette femme un enthousiasme charmant. Bien intégrée, elle parle très bien français et se sent honorée d'encadrer

les femmes créatrices, stylistes de mode issues des pays anglophones. « Dans les pays francophones », pense Sylvia, « ces femmes sont marginalisées et ont du mal à s'affirmer à cause de la langue ». Sylvia garde un contact permanent avec son pays, en servant de médiatrice et en aidant les femmes à la commercialisation de leurs produits en les informant, par exemple, sur les tendances à la mode. Dans cette perspective, elle organise tous les ans, en partenariat avec l'ambassade de France au Ghana, un défilé de mode. Son projet : créer une association des femmes anglophones en France.

« ...Unissons l'Afrique ! »

Décidément Sylvia est pleine d'ambitions ! mais elle n'est pas la seule car Fatou aussi est là ! Cette Sénégalaise, également trésorière de son association Borowuli a la ferme conviction que la solidarité entre Africains a besoin d'être reconstruite et dans ce contexte, elle est co-organisatrice de manifestations réunissant la diaspora afin de découvrir ce que font les uns et les autres. « On ne veut plus de communautarisme en Afrique, unissons l'Afrique ! » s'exclame Fatou « Ne nous laissons pas ignorer dans ce contexte actuel de mondialisation effrénée. » Pour cela, prévient-elle, « l'intégration des jeunes générations issues de l'immigration semble indispensable ». Mais, ajoute-t-elle, d'un ton teinté de sagesse, « l'intégration commence par la connaissance de leurs cultures d'origine, des grands hommes africains qui ont présidé aux destinées du continent sinon leur intégration sera impossible ou difficile ».

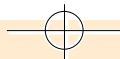
Doutchi Mahamane, président de l'association des éleveurs du Ténéré (AET) a également répondu présent. On peut l'apercevoir occupé à faire la démonstration de sa marchandise à ses clients. Il soulève, repose des bijoux qui font s'envoler vos pensées vers les belles peules du désert...

Un marché dans un café ? ça peut surprendre ! Seulement, « Le Petit Ney » est un Café littéraire, de proximité et de rencontres culturelles. Ses gérants sont fiers de cette journée qui rassemble plusieurs cultures, mélange art, créativité, humanité, humour et émotion...



Magassa et Sylvia

Loly SAMB



Septembre - décembre 2003

TRIBUNE

Lettre ouverte aux dirigeants européens

Racisme : un virus que l'Europe tarde à éradiquer

Lettre ouverte du Réseau européen contre le racisme (ENAR)

13 décembre 1995: Communication de la Commission sur le racisme, la xénophobie et l'anti-sémitisme; 15 juillet 1996: Action commune pour combattre le racisme et la xénophobie; 1997 Année européenne contre le racisme; 2 juin 1997: Création de l'EUMC; 25 mars 1998: Plan d'action contre le racisme; Octobre 1999: Sommet de Tampere: «Le Conseil européen demande l'intensification de la lutte contre le racisme et la xénophobie»; 29 novembre 2001: Le Conseil propose une décision-cadre relative à la lutte contre le racisme et la xénophobie; décembre 2001: Déclaration de Laeken «Le racisme s'intensifie». Ces dates-clés ont marqué le réel engagement politique de l'UE à lutter contre le racisme en ponctuant le développement dynamique d'une politique communautaire cohérente en la matière.

2002-2004 : Que s'est-il passé depuis le sommet de Laeken ? L'EUMC et la société civile ont continué à attirer l'attention de l'opinion publique et des gouvernements sur la montée du racisme. Chaque jour, des crimes racistes et xénophobes sont rapportés. En fait, des partis politiques ouvertement basés sur une propagande raciste et xénophobe font même partie de certaines coalitions gouvernementales en Europe.

Paradoxalement, cette évidence est totalement ignorée par les décideurs européens qui, depuis la déclaration de Laeken, marginalisent d'une façon systématique toute action communautaire contre le racisme dans leur agenda politique, en cessant de condamner le racisme dans les conclusions de la Présidence du Conseil européen. Les discussions au

sein de la Convention sur le futur de l'Europe pour maintenir la compétence communautaire en matière de justice et d'affaires intérieures sur la lutte contre le racisme et la xénophobie ont été extrêmement difficiles. Les négociations politiques concernant la proposition de décision-cadre relative à la lutte contre les crimes racistes et xénophobes sont totalement bloquées. En fait, ni la présidence irlandaise ni la présidence hollandaise n'ont prévu une relance de la décision-cadre ni quelque autre action que ce soit contre le racisme dans leur programme pour 2004. Enfin, pour compléter ce tableau négatif, le Conseil a inopinément décidé en décembre 2003 «d'étendre» le mandat de l'EUMC afin qu'il devienne une agence générale des droits de l'homme.

LES DECIDEURS EUROPEENS PENSENT-ILS QU'IL N'Y A PLUS DE RACISME ? OU QU'ILS EN ONT FAIT ASSEZ DANS CE DOMAINE ? OU PIRE : CELA DOIT-T-IL LAISSER ENTENDRE AUX EUROPEENS QU'ETRE RACISTE EST ACCEPTABLE ?

Le Réseau européen contre le racisme, un réseau paneuropéen comptant plus de 600 ONG actives dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, dénonce le naufrage de l'engagement européen à lutter contre le racisme.

Les deux directives sur l'égalité de traitement sont des repères de la politique communautaire contre le racisme, mais elles ne sont pas un objectif en soi. Beaucoup reste à faire et le Conseil doit assumer ses responsabilités pour mettre en œuvre

l'objectif de Tampere d'intensifier la lutte contre le racisme et la xénophobie. Il faut reprendre les négociations en vue de l'adoption de la décision-cadre relative à la lutte contre le racisme et la xénophobie. Les Présidences ont le devoir de maintenir ce sujet au premier plan de l'agenda politique européen.

La mise en place de l'EUMC a été l'un des principaux résultats de l'Année européenne contre le racisme. Il renforce la visibilité de l'engagement à lutter contre le racisme et la xénophobie. En outre, par le biais de son réseau RAXEN, il produit de la recherche et des recommandations très précieuses à l'élaboration de politiques nationales et communautaires de lutte contre le racisme et la xénophobie. En changeant les priorités de l'EUMC, la lutte contre le racisme est encore une fois marginalisée. L'octroi de garanties s'impose afin de préserver les ressources, l'axe et la visibilité des actions de l'Observatoire.

«Les citoyens sont en droit d'attendre de l'Union qu'elle réagisse à la menace que représente la grande criminalité pour leur liberté et les droits que leur reconnaît la loi».

(Extrait des conclusions de Tampere)....**ET LE RACISME EST UN « GRAND » CRIME!**

SANS ACTION DE L'UE FACE AU RACISME, L'EUROPE EST DEVENUE UN ABRI SÛR POUR RACISTES !

European Network Against Racism - ENAR



Septembre - Décembre 2003

TRIBUNE

POUR UNE EUROPE DES CITOYENS

Forum Social européen, novembre 2003

Discours de Monica Fréchaud, représentante du centre culturel africain de Setubal, au Portugal, du réseau européen de lutte contre le racisme (ENAR), des ONG d'immigrés et du SOS racisme au Portugal.

Aujourd'hui, l'Europe compte trois types de citoyens :

- ceux qui détiennent la nationalité d'un Etat-membre, et qui jouissent de tous les droits ;

- les résidents européens, qui n'ont que des « semi-droits » : droit de vivre sur le territoire européen, d'y travailler, de contribuer à la croissance démographique, sans pour autant avoir le droit ni de voter, ni d'être éligible ;

- enfin, les autres, tous ceux qui n'ont absolument aucun droit : pas de liberté de circulation, aucune égalité de traitement dans le travail, pas de sécurité sociale, pas d'accès au logement, aucune participation à la vie politique...

Je crois qu'en Europe il est temps que tout le monde jouisse des mêmes droits, qu'il est temps que la valeur d'une personne tienne à sa personnalité et non à sa situation vis-à-vis de la loi ! L'Union européenne a reconnu comme droits universels, la dignité, la liberté, la solidarité et l'égalité, mais en ce moment l'égalité des droits entre tous les citoyens est bafouée. Voici la vraie question : pourquoi la citoyenneté européenne n'est-elle pas basée sur la résidence ?

Selon le projet de Constitution européenne, un citoyen européen serait uniquement celui qui a la nationalité d'un Etat-membre. Ceci en exclut plus de 20 millions de personnes, ces hommes et ces femmes qui travaillent au profit du progrès économique et social de ce continent et dont la diversité d'origine enrichit culturellement le Vieux continent. En excluant ces immigrés venus de tous les coins du monde de la vie citoyenne, nous ne leur permettons pas de participer activement au développement politique et social des Etats-membres. Or, si l'Union Européenne reconnaissait à tous les résidents une citoyenneté pleine et entière, elle prouverait par là même la nécessité de faire participer toutes ces personnes à sa construction.

Pour moi, toute personne qui vit et travaille sur le territoire d'un Etat-membre de l'Union Européenne devrait avoir automatiquement droit à la citoyenneté européenne, qu'elle possède ou non la nationalité de cet Etat. C'est uniquement en garantissant la citoyenneté européenne à ceux qui la désirent qu'il est possible de construire une Europe de justice et de paix.

On peut constater aujourd'hui que bien que les politiques d'immigration durcissent de plus en plus, les flux migratoires s'accroissent. En plus d'être injustes, ces politiques restrictives et répressives sont inefficaces ! Elles n'ont aucun effet durable et, sur le long terme, les difficultés qu'elles prétendent surmonter se multiplient. Les politiques d'immigration en Europe se basent essentiellement sur trois piliers : le contrôle politique et social des résidents, la détention puis l'expulsion des sans-papiers, et le contrôle aux frontières

Mais nous devons souligner que la fermeture des frontières comme moyen de réguler l'immigration favorise l'accroissement des trafics d'êtres humains, tout simplement parce que les candidats à l'immigration deviennent de ce fait la cible vulnérable des mafias. Par exemple, le Portugal est la cinquième destination du trafic d'êtres humains en provenance du Brésil !

Même travail, même droits

De nos jours, l'immigration en Europe est, sans nul doute, l'affaire des gouvernements et des mauvais employeurs ; elle dépend des besoins en main d'œuvre des pays concernés. Lorsque les gouvernements et les employeurs estiment que le pays a besoin de main d'œuvre à bon marché, ils accordent des permis de travail aux immigrés, mais se gardent bien de renouveler leur contrat. Cela signifie



que, tôt ou tard, ces travailleurs devront rentrer chez eux ; cette main d'œuvre est ainsi rendue précaire. L'absence de droits en tant que travailleurs mène à des salaires très bas, sans paiement des heures supplémentaires, sans vacances, sans sécurité sociale et dans des conditions de sécurité déplorables sur le lieu de travail. Tout cela se concrétise par une situation de vulnérabilité et de dépendance vis-à-vis des employeurs.

À l'ère du capitalisme et de la mondialisation, où le seul but est le profit, où les entreprises baissent les salaires pour maintenir les prix bas et minimisent les coûts, les conditions de travail de certains travailleurs, en particulier des immigrés, sont précaires et instables.

Travail égal, salaire égal

Je pense qu'il est temps de réclamer un salaire égal pour un travail égal !

Les immigrants contribuent considérablement à l'économie. Chaque année, ils payent des milliards d'euros en taxes, ils occupent les postes à bas salaires qui préservent la compétitivité de l'industrie domestique, et favorisent les investissements et les créations d'emploi. Plutôt que de plomber les comptes des Etats, les immigrés contribuent dans l'ensemble à les enrichir, puisqu'ils payent bien plus d'impôts qu'ils n'utilisent de services publics. De plus, cette discrimination entre les travailleurs augmente les inégalités



Septembre - décembre 2003

OP - ED

Immigrants without residence rights: Against the new management of labour. Residence rights for all

European Social Forum, november 2003

I am here, today, to speak about Immigrants without residence rights and I am, obviously, going to speak taking in account my experience in the immigration movement in Portugal and in Europe and our struggle against racism and the new forms of racism.

It is obviously a fact that Europe, in the present time, have three kinds of citizens:

- those who have the nationality of a state-member, those who have all the rights;
- we have European residents, which are those who have half the citizens rights, well, they can live in the E. U., work, contribute for an increase of the demographic rates, they pay taxes, but they cannot elect or be elected like the national residents;
- and Europe has, also, those who haven't any rights at all; those who don't have freedom of circulation, who have precarious jobs without equal opportunities, with no social security, no access to housing, with no political participation; no education; and so on...

I believe that is time that in Europe, every single person have the same rights, not less, not more, the same rights. It is time that persons are valued by their character and not by their legal situation!! The European Union has, as universal rights, dignity, freedom, solidarity and equality, but what we see is that there is no equality of rights, between citizens.

The question that has to be raised is why don't we have a citizenship based upon the residence?

By excluding residents that come from different parts of the world from citizenship, we are eliminating the possibility of their contribution for the political development of the state-members. If the E.U. recognise the citizenship of all residents, it will demonstrate the need of a wider participation of all persons in her construction. A European resident should be a person, originally from a third country from the European Union, that is living or working in the territory of a state-member. Every person that has settled in a state of the European Union, should have the automatic right to European citizenship, in spite of having or not the nationality of that state. Only with a compromise that a European citizenship is guaranteed for those who want it, it is possible to achieve a just and peaceful Europe.

I am quoting parts of the chart of residents in Europe that was presented at first, in 1996, by a set of European organisations, including the Portuguese SOS Racism. It is never enough to say that the governments of the state-members should accept this chart and the principles within it, and it's our duty to promote it and demand it's implementation. According to the project of treaty of the European Constitution, European citizens will be, only, those who have the nationality of a state-member, which implies the exclu-

sion of more than twenty millions persons : men and women that work for the economic and social progress of this continent, and also, for the cultural enrichment provided by their diversity. But even when the migration policies are getting more and more restricted, what we see is that the migratory fluxes are increasing..

Nevertheless, restrictive and repressive policies are quite ineffective and unjust. They have no lasting effect and, in long term, they increase the difficulties, they pretend to deal with.

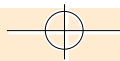
The migration policies, in Europe, are settled in three main domains:

- political and social control of the residents;
- detention and expulsion of the undocumented citizens; and
- Borders control

But it's important to know that closing the borders as a way to regulate the immigration flows increases the human traffic, simply because immigrants will be a more vulnerable target for the Mafias. Human traffic it's a world-wide business that only exists because of restricted migration policies and the existence of borders. Portugal is the fifth country on the list of destinies of human traffic from Brazil, for instance! The immigration in Europe, nowadays, is clearly managed by the governments and bad employers and it depends on reports of the labour necessities. Governments establish how many work permits they are going to concede to foreign workers to help their labour needs (basically quotes). When governments and employers needs cheap labour hand, they concede work permits, and when the work is finishing, they don't renovate the contract and that means that sooner or later, these workers, will have to abandoned the country, making this labour hand, discardable.

In this era of capitalism and globalisation where the ultimate goal is only profit, where enterprises to maintain their prices and minimise costs, reduce the wages, the labour conditions that some workers, specially immigrants, have, are very precarious and unstable. Taking in account my experience with immigrants without residence permits, the consequences of this lack of labour rights are, in some cases, low salaries (well, ..., they work more than what they receive), no extra- time payments, no safety at work (usually it's the immigrants workers that have highly danger work conditions), no holidays, no social security discounts which implies a more vulnerable and dependent situation towards the employers.

I believe that it's time to demand equal payment for equal work!! For equal work is important to have equal working conditions and equal salaries. Immigrants contribute mightily to the economy, by paying billions in annual taxes, by filling low-wage jobs that keep domestic industry competi-



Septembre - décembre 2003

TRIBUNE

sociales et, en ces temps de récession économique, cela pourrait entraîner une expansion du racisme, de la xénophobie et la montée de l'extrême droite.

L'immigration, une chance pour nos économies

Il est temps de concilier les droits des migrants à ceux des citoyens des pays d'accueil, parce que c'est possible et parce qu'on y parviendra. La plupart des travailleurs sans papiers sont jeunes (moins de 40 ans) et beaucoup d'entre eux sont employés dans des secteurs de l'économie qui préfèrent utiliser une main d'œuvre étrangère ; ce sont l'ingénierie civile, le tourisme, l'hôtellerie-restauration, l'agriculture, la construction, la petite industrie, les travaux domestiques et le tertiaire, y compris l'informatique.

Plusieurs raisons expliquent que ces secteurs ont tendance à faire appel à la main d'œuvre étrangère. Tout d'abord, cela donne beaucoup de flexibilité à la production. Par exemple la nature saisonnière des activités agricoles est telle que les fermiers recherchent constamment des travailleurs prêts à occuper des emplois pénibles et intensifs. La présence des étrangers dans ces secteurs peut aussi être expliquée par le désir constant de réduire les coûts et de renforcer la flexibilité du travail, particulièrement en Europe et aux Etats-Unis. Dans certains pays, on retrouve de plus en plus de travailleurs immigrés dans le genre d'activité dont les autochtones ne veulent pas comme, par exemple, la maintenance de surface, l'hygiène publique et l'éducation scolaire.

En réalité, les immigrés créent plus d'emplois qu'ils n'en occupent. Ils font émerger de nouveaux secteurs d'activité économique en augmentant la productivité des secteurs déjà existants à travers l'investissement et la consommation. Dans certains pays, comme la France et l'Italie, les étrangers qualifiés mais sans papiers sont employés dans le secteur de l'enseignement des langues ou des sciences aussi bien que dans les services hospitaliers. Cependant, ils sont généralement moins bien payés que les travailleurs nationaux !

La tendance à l'externalisation des activités des entreprises dans quelques

pays d'Europe a également favorisé le recrutement des immigrants non qualifiés. Cela a permis à des entreprises de plusieurs secteurs de réduire leurs cotisations de sécurité sociale et d'échapper aux contraintes de la législation du travail. Beaucoup de pays ont, jusqu'à maintenant, été exemptés de toute obligation légale.

Mais les choses changent et la France, par exemple, voudrait augmenter les responsabilités des entreprises par rapport aux activités de leurs sous-traitants. Si ces travailleurs avaient une citoyenneté européenne basée sur leur statut de résident, ce genre d'exploitation n'aurait probablement pas lieu.

Pourtant il est important de comprendre que les immigrés acceptent ces emplois parce que, dans leurs pays, on ne leur en offre pas de meilleurs à cause du chômage endémique, de la corruption, des guerres. La politique protectionniste de l'Union Européenne dans le domaine de l'agriculture, contribue également à rendre la vie plus dure dans les pays du Sud et à accroître le nombre de volontaires à l'exil. Ces flux migratoires sont donc entretenus par le fait que l'économie et la richesse soient concentrées dans quelques pays : 6% de la population mondiale s'approprie 59% de la richesse de la planète, et 98% de ces 6% résident dans les pays riches du Nord.

Pour une autre politique d'immigration

Mais, et c'est heureux vu les changements démographiques dont l'Europe connaîtra dans quelques années, l'immigration continuera. Si nous voulons que l'Europe reste compétitive, l'immigration sera fondamentale dans les prochaines 50 ou 100 années.

Je pense qu'il devrait y avoir de nouvelles formes de solidarité entre les sociétés civiles au Nord et au Sud. Il est fondamental d'intégrer les immigrants dans nos sociétés européennes, mais toujours est-il que cette intégration ne sera effective que si, d'une part,

l'égalité des droits est reconnue et que, d'autre part, les politiques qui assurent le respect des lois pour l'égalité des droits (non-discrimination, recrutement...) soient effectivement mises en oeuvre.

J'ai remarqué que ces semi-droits font apparaître plusieurs catégories de personnes. La classification des enfants d'immigrés en générations (1e, 2e, 3e) indique une certaine vision de la société dans laquelle ils s'inscrivent. Il est certain que cette catégorisation ne fait qu'accentuer la stigmatisation des communautés, augmente les attitudes racistes et xénophobes envers eux et rend difficile le dialogue interculturel. Par conséquent le processus d'intégration a échoué.

Il est fondamental d'affirmer que lutter aux côtés des immigrants et des minorités ethniques, c'est se battre contre les divisions de la citoyenneté pour l'égalité des droits :

- le droit à l'assistance juridique dans une égalité de conditions garantissant une défense transparente ;
- la fin de la précarité de l'emploi et la réclamation légitime d'une rémunération proportionnelle au travail fourni ;
- l'exigence d'un statut de résident et d'une égalité de droit pour tous, ainsi que l'éradication de l'exclusion et de la ghettoïsation des communautés d'immigrants.

Quelle que soit son origine ou son identité, chaque individu a des droits fondamentaux que tout Etat de droit a le devoir de respecter et de défendre. Tout Etat de droit est tenu de respecter la liberté d'aller et de venir, la liberté de rechercher de meilleures conditions de vie pour soi et sa famille. Se battre contre le racisme et pour l'égalité des droits entre citoyens est fondamental pour arriver à une législation basée sur la non-discrimination à cause de la race, de l'origine culturelle et ethnique, du sexe, de l'âge, de la religion, de l'incapacité physique.

Parce qu'un autre Portugal et une autre Europe sont possibles, parce qu'un autre monde est possible.

Monica FRECHAUT

Traduit de l'anglais par Loly SAMB et Solenn HONORINE





Septembre - décembre 2003

OP - ED

-tive, and by spurring investment and job-creation.

Immigrants, rather than drain government treasuries, contribute overall far more than they utilise in services. It is not only the immigrants that are damaged, but also an entire population, considering that a set of illegal issues, in the nationals social securities systems, would be raised up; It is time for a reconciliation between the rights of migrants and the citizens of the hosts countries, because this reconciliation can be and will be found. Moreover, this distinction between workers only rise social inequalities and in times of economic recession this could bring an expansion of racism, xenophobia and extreme- right movements.

Most of the Sans-Papiers workers are quite young (under 40 years of age) and much of them are employed in certain core sectors that favour foreign labour. These are civil engineering, tourism, hotels and catering, agriculture, building, small-scale industry, and services to households and to businesses, including computer services.

There are several reasons why those sectors tend to employ immigrant labour. First and foremost, it brings greater flexibility to production work. The seasonal nature of farming activities, for example, is such, that farmers are constantly looking for workers prepared to perform arduous and intensive work. The foreign presence in these sectors can also be explained by the constant endeavour to minimise costs and enhance labour flexibility, especially in Europe and the United States. In some countries, they are increasingly present, in activities that the nationals usually don't want: sanitation, cleaning and school education.

Immigrants actually create more jobs than they fill. They create jobs by forming new businesses, by raising the productivity of already established businesses, through capital investment, and through consumer spending. In countries like France and Italy, undocumented skilled foreigners find work in science and language teaching, as well as in hospital services, though usually at much lower rates of pay than nationals, again!!

The growth in outsourcing in some countries of Europe is another recent trend which has favoured the recruitment of undocumented immigrants. It has enabled firms in several sectors to reduce their welfare costs and evade the constraints, imposed by labour legislation. Many countries have, until now, been absolved of any legal responsibility. But things are changing and France, for example, would like to see more responsibility being placed on outsourcing firms for the recruitment practices of their subcontractors.

If these workers had an European citizenship's based upon the residence, probably, this kind of exploitation wouldn't

exist. However, it is important to understand that immigrants accept these jobs because these jobs are better than the labour offers of their country of origin; most of the immigrants come from Southern Countries with high unemployment rates, corrupt governments and wars and the E.U.'s protectionism, with

the agricultural policies and subsidies are all contributing to making life tougher for the Southern Countries, increasing the pressure for people to leave.

So, what really drives the migratory flows is the economy and wealth concentration in a few countries; because 6% of the world population owns 59% of the total wealth of the planet, and 98% of this 6% of the population resides in the richest countries, which are in the North.

But fortunately for us, immigration will continue, especially with the demographic changes that Europe will suffer in a few years. if we are going to keep Europe competitive, immigration will be fundamental in the next 50-100 years, ahead; I agree that, there has to be new forms of solidarity between civil societies of the North and the South.

It is fundamental a full inclusion of immigrants in the European societies, but still, this inclusion, can only be effective if, on one hand, the right to have equal rights are recognised to the foreigners and, on the other hand, the implementation of policies that regulate the effectiveness of the laws of equal rights (Anti-discrimination, employment...)

I see that this half rights are dividing the citizenship, where different categories of persons has appear. Since the moment that discriminating policies are being developed, immigrants and their families are confronted with unequal treatment. The classification of first, second, third generation that is made to the immigrants children, indicates a way that they are seen in the society. Certainly that this categorisation only helps to the stigmatisation of the communities, increasing the racism and xenophobia attitudes toward them, and making difficult the intercultural dialogue. Consequently the process of social inclusion as failed.

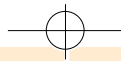
Before I put and end on my speech, it's fundamental to assert that fighting with immigrants and ethnic minorities is fighting against the division of citizenship and the support of equal rights:

- It is the demand of residence and equal rights for all;
- In spite of her or his origin and identity, every person has fundamental rights, which every constitutional state has a duty to respect and protect;
- Every state have the obligation to respect is the freedom of movement, the freedom to seek a decent existence and the freedom to live a normal private and family life;
- The fight against racism and the struggle for equal rights between citizens, is fundamental for a unique legislation based upon the non-discrimination by reason of race, ethnic and cultural origin, sex, religion, age, disability;.
- The right to have legal assistance under equal conditions, that guarantees a genuine defence;
- Is the extinction of labour precariousness and the rightfully claim of equal payment for equal work;
- The demand of residence and equal rights for all, it is also the eradication of exclusion and ghettoisation of the immigrants communities,

Because it's possible to have a different Portugal, a different Europe and another World.

Monica FRECHAUT





Racism : a plague to be cured, but where is doctor EU ?

The EU has abdicated its responsibilities in the fight against racism

2002-2004: What has happened since the Laeken summit? The EUMC and civil society continued to draw the attention of the general public and governments to the fact that racism is on the rise. Racist and xenophobic crimes continue to be reported daily. In fact, political parties openly developing a political programme based on racist and xenophobic propaganda have even become members of a number of government coalitions in Europe.

Paradoxically this evidence is totally ignored by European decision-makers who, since the Laeken Declaration, have steadily marginalised any EU action against racism on their political agenda by no longer condemning racism in the European Council Presidency conclusions. Discussions in the Convention on the Future of Europe about keeping the EU's competence in justice and home affairs on combating racism and xenophobia have been extremely difficult. We are witnessing

Open letter to european decision - makers

a total blockage in political negotiations regarding the proposed Framework Decision to combat racist and xenophobic crime. In fact, the agendas of both the Irish and Dutch Presidencies do not plan any action on this initiative, nor any alternative actions against racism in 2004. Finally, to complete this negative picture, the Council unexpectedly decided in December 2003 to "broaden" the mandate of the EUMC to become a general human rights agency.

Do European decision - makers think that there is no racism anymore ? Or do they think they've done their bit ? Or, worse, does that indicate to Europeans that it is Ok to be racist ?

The two Equality Directives are milestones in the EU's policy to combat racism but are not an end -objective as such. A lot still needs to be done and the Council must assume its responsibilities to implement the Tampere objective to step up the fight against racism and xenophobia. Negotiations with a view to adopting the Framework Decision on Combating Racism

and Xenophobia need to be restarted. Presidencies have the duty to keep the item high on their political agenda.

The EUMC was one of the major outcomes of the European Year Against Racism. It enhances the visibility of the European commitment to combat racism and xenophobia and, through its RAXEN network, it produces very valuable research and recommendations for the development of both EU and national policies to combat racism and xenophobia. By changing the focus of the EUMC, the issue of anti-racism is once again marginalised. Safeguards need to be given to preserve the resources, the focus and the visibility of the Centre's actions against racism. "People have the right to expect the Union to address the threat to their freedom and legal rights posed by serious crime." (Extract Tampere Conclusions)... **and racism is a serious crime !**

No EU action against racism is creating a safe haven for racists

European Network Against Racism - ENAR

POUR ADHÉRER À LA FAFRAD

ASSOCIATION: -----

ADRESSE:-----

TÉL. :-----

RESPONSABLE :-----

PAYS D'INTERVENTION :-----

DROIT D'ADHESION: 30 euro
COTISATION : 1,5E / mois
18E / an

À renvoyer accompagné d'une copie de la publication au Journal Officiel et du récépissé de déclaration à la Préfecture au siège :

F.A.F.R.A.D.
2, Avenue Paul Eluard
93 000 Bobigny

FAFRAD Fédération des Associations Franco-Africaines de Développement www.fafrad.org

Accueil, information, orientation et accompagnement sur projet

FAFRAD (Paris)

17, rue de Pali Kao

75 020 Paris

Tél. : 01 47 97 13 99

Fax : 01 47 97 36 29

e-mail : fafrad.paris@free.fr

fafrad.paris@wanadoo.fr

Sensibilisation, accompagnement et formation individualisée sur projet

FAFRAD (Bobigny)

6, rue des bons enfants

93 000 Bobigny

Tél.: 01 41 50 31 13

01 41 50 10 02

Fax : 01 41 50 32 15

e-mail : fafrad@free.fr

fafrad@wanadoo.fr

À votre disposition
du lundi au vendredi
de 9h à 13h et de 14h à 17h

En dehors de ces horaires, prendre rendez vous

FORMATION

Les 7 et 8 février, la FAFRAD a organisé un module de formation sur le thème « formalisation d'une association », à l'attention de responsables associatifs. Des discussions animées ont eu lieu autour de plusieurs questions préoccupant les participants : « Quelles utilités sociales peut avoir une association communautaire ? », « Comment passer d'une association communautaire à une association de solidarité plus ouverte ? », « Comment impliquer les jeunes nés en France dans les activités de l'association ? »... Ces débats ont été l'occasion de partager des expériences très diverses et d'échanger un grand nombre d'idées et de pratiques. Deux autres modules sont prévus pour compléter cette formation, sur les thèmes « fonctionnement d'une association » (les 21 et 22 février), puis un week end « montage et conduite de vos projets » (les 6 et 7 mars).

